



PROVISOIRE - Séance des comptes 2024 du 19 mai 2025

lundi 19 mai 2025 • 19:00 - 21:54 | Salle associative, Charmey

Participants

Présents Alexandre Charrière, Annick Remy-Ruffieux, Arsène Charrière, Benoît Tornare, Broch Benoît, Camille Nussbaumer, Cédric Savary, David Repond, Didier Ruffieux, Dominique Dousse, Emmanuel Ruffieux, Eric Overney, Jean-Claude Kolly, Jean-Marie Samyn, Joëlle Livache, Laura Papaux, Marcel Pipoz, Mathieu Fehlmann, Pascal Repond, Paul Mooser, Pierre Perritaz, Valérie Demierre, Vincent Andrey, Viviane Fontaine, Véronique Robadey

Excusés Cédric Yerly, Florian Martin, Gebhard Schuwey, Jean-Michel Bapst, Nicolas Guillet

1 Salutations

Alexandre Charrière : Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale, Mesdames et Monsieur les représentants de la presse régionale, cher public, j'ai le plaisir de vous saluer ce soir et d'ouvrir notre séance annuelle dite "des comptes".

En préambule, je dois excuser Messieurs Jean-Michel Bapst, Nicolas Guillet, Florian Martin, Gebhart Schuwey et Cédric Yerly, retenus ailleurs ce soir.

Vous avez été convoqués par une publication dans la feuille officielle du Canton de Fribourg le 25 avril 2025 puis par un courrier daté du 30 avril 2025 et par une publication dans l'Echo Val-de-Charmey le 7 mai 2025 ainsi que par une publication et un affichage au pilier public. Les délais et la forme étant respectés, la séance peut être valablement tenue.

Je vous rappelle aussi qu'à des fins rédactionnelles la séance est enregistrée. Aussi pour vos interventions, vous voudrez bien prendre le micro et vous annoncer en début de prise de parole.

Lors des différents votes, merci d'être suffisamment explicite pour faciliter le travail des scrutateurs. Pour les scrutateurs, je vous propose la répartition des places à compter comme suit : Pascal Repond prendra la table du bureau et la première rangée juste devant nous. Mathieu Fehlmann prendra la rangée du milieu et enfin Benoît Tornare prendra la dernière rangée. Avant de rentrer dans le vif du tractanda, je demande à Alain Wirz de procéder à l'appel.

Alain Wirz : Bonsoir à toutes et à tous, je vais procéder à l'appel et je vous prie de vous manifester lorsque vous entendrez votre nom.

Membres présents : 24

Membres excusés : 6

La majorité est fixée à 13.

Alexandre Charrière : Merci Alain. Gonzague, est-ce que tu souhaites nous adresser quelques mots ?

Gonzague Charrière : Monsieur le Président, Madame la Députée, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, chers collaborateurs de l'administration. En mon nom et au nom de mes collègues, je voudrais adresser les salutations du Conseil communal pour cette séance des comptes. Les comptes

2024, vous pourrez le constater, sont largement bénéficiaires. Ce résultat nous le pouvons considérer comme bon avec des revenus supérieurs aux attentes et une bonne maîtrise des coûts. Je remercie les collègues du Conseil communal et le personnel de notre Administration, en particulier, le service des finances pour leur travail rigoureux et la Commission financière pour la qualité des échanges. Ma collègue, Sophie Moret, vous donnera les informations nécessaires pour comprendre l'écart important entre les prévisions du budget et le résultat des comptes. Au vu des projets à venir, tant au niveau communal que régional et dans la perspective des mesures d'assainissement du canton qui auront certainement des conséquences négatives sur les finances communales, il conviendra malgré tout de rester vigilant. Je me dois aussi d'informer le Conseil général de la démission de notre collègue Anne-Blanche Dias, transmise au Syndic le jeudi 8 mai avec entrée en force au 31 mai prochain. Cette décision est le fruit d'une réflexion personnelle et du constat que, pour diverses raisons, le moment était venu, pour elle, de mettre un terme à ses fonctions. Les 2 viennent ensuite de la liste du Centre ayant renoncé à occuper le siège vacant, une élection devra être organisée pour compléter l'Exécutif. Le processus de l'élection sera publié dans la feuille officielle, en principe vendredi. Le Conseil communal, bien évidemment, remercie Anne-Blanche pour tout le travail qu'elle a accompli durant ces 7 années passées au sein de l'Exécutif au service de la population Charmeyenne et nous lui souhaitons tout le meilleur pour ses projets futurs. À l'occasion de l'Assemblée de ce soir qui, si la nouvelle loi sur les Communes n'est pas en vigueur d'ici mars 2026, est la dernière séance des comptes du Conseil communal actuel. Je profite dès lors de remercier Alexandre pour son année de présidence qu'il a menée de main de maître et je lui souhaite plein succès pour la fête cantonale des musiques qui arrivent à grands pas. En vous remerciant de votre attention, je vous souhaite de fructueux débats.

Alexandre Charrière : Merci Gonzague.

2 Approbation de l'ordre du jour

Alexandre Charrière : Nous allons passer au point 2 pour l'approbation de l'ordre du jour. Le Conseil communal et le Bureau se sont réunis le 14 avril dernier pour préparer le tractanda qui vous a été soumis. Y a-t-il des remarques à son sujet ?

Si ce n'est pas le cas, ceux et celles qui acceptent l'ordre du jour tel que présenté, merci de le faire par main levée.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.



3 Approbation du PV de la séance du CG du 9 décembre 2024

Alexandre Charrière : Nous passons au point 3 pour l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 9 décembre 2024. Le procès-verbal de notre dernière séance a été publié dans l'Echo du 29 janvier 2025 et il vous est disponible sur la plateforme WeDo. Est-ce qu'il y a des remarques quant à son contenu ?

Si tel n'est pas le cas, merci de l'approuver par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.



Alexandre Charrière : Je remercie Alain pour sa rédaction.

4 Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par M. Camille Nussbaumer « Pour un parcage propre en ordre des vélos/trottinettes dans nos 2 villages et aux abords des routes communales. »

Alexandre Charrière : Nous passons au point 4 sur la détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Monsieur Camille Nussbaumer "Pour un parcage propre en ordre des vélos/trottinettes dans nos 2 villages et aux abords des routes communales.". Pour rappel, en date du 11 décembre 2023, notre Conseiller général, Camille Nussbaumer, a déposé son postulat sur le sujet évoqué. Il a été transmis

au Conseil communal lors de notre séance du 27 mai 2024. Le Conseil communal nous apporte sa détermination. Maverik, si tu veux bien nous présenter votre position.

Maverik Frossard : Bonjour à toutes et à tous, je me permets de prendre la parole maintenant concernant la détermination sur le postulat déposé par Monsieur Camille Nussbaumer, concernant une demande d'un parage propre en ordre des vélos et trottinettes dans nos 2 villages et aux abords des routes communales. Je vais essayer d'être le plus succinct possible. En effet, vous avez tous reçu le rapport de détermination du Conseil communal concernant ce postulat. Le rapport résume bien la situation, il est simple et parlant. Je ne veux pas donner beaucoup plus de détails sur le postulat lui-même, simplement quelques petites précisions ou compléments, pour indiquer que nous avons étudié la situation, comme demandé, sur les 2 villages, mais qu'on a aussi élargi l'étude légèrement, notamment vers La Valsainte, la Scie par exemple, sans aller jusqu'au fond du Gros-Mont, du Motélon ou au sommet de la Berra, afin d'avoir une vision globale. Aussi, je précise qu'à l'heure actuelle, rien de prévu en exécution immédiate. Le Conseil communal va étudier et prioriser à futur les éventuelles réalisations, et selon la nécessité, faire des demandes de crédit ou inclure dans le budget pour les prochaines années.

Alexandre Charrière : Merci Maverik. J'espère que vous avez toutes et tous pris pleinement connaissance des documents reçus afin de comprendre la détermination. Camille, es-tu satisfait de cette détermination ?

Camille Nussbaumer : Je remercie le Conseil communal et le Service technique pour le travail fourni et la précision du rapport rendu. Le résultat atteste des lacunes importantes dans l'offre existante de places de parc pour les vélos et les trottinettes dans nos 2 villages. J'en conclus que le Conseil communal va inscrire ce besoin d'investissement dans nos infrastructures publiques dès le prochain budget en décembre, Maverik, tu l'as mentionné. Sur cette base, je me déclare satisfait et vous en remercie.

Le postulat est liquidé.



5 Rapport des Commissions

Alexandre Charrière : Comme nous l'avons pour habitude, nous proposons au Conseil général ce point afin de présenter en quelques mots les différentes activités des Commissions.

Présidence et Bureau du Conseil général

Alexandre Charrière : Dans l'ordre proposée, je me lance pour le rapport concernant la Présidence et le Bureau du Conseil général. Le Bureau est composé de mes collègues présents à ma gauche. Il y a une année, Dominique Dousse nous a rejoint en tant que Vice-Président. Durant l'année écoulée, nous nous sommes réunis à 3 reprises, les 22 août, 4 novembre 2024, et le 14 avril dernier pour préparer les séances du Conseil général. Entre les séances, quelques échanges d'informations bilatéraux avec notre secrétariat pour préparer également les séances. Cette année s'est déroulée de manière que je qualifie de régulière. Je tiens à relever la bonne préparation des dossiers par le Conseil communal et le soutien apporté par notre Secrétaire Alain. Cette organisation désormais rodée permet une belle efficacité. Je remercie l'administration ainsi que mes collègues du Bureau pour leur disponibilité et leur engagement. Ce fut pour moi une belle expérience. Je passe maintenant la parole à Camille pour le rapport de la Commission Financière.

Commission financière

Camille Nussbaumer : J'ai le plaisir de vous présenter en quelques lignes le rapport de la Commission financière (CFin) pour l'année 2024. Pour rappel, selon la Loi sur les Communes (LCo) et la Loi sur les finances Communales (LFCo), la CFin constitue la seule Commission obligatoire. Elle se compose de sept membres, toutes et tous élus par le Conseil général (CG) lors de sa séance constitutive du 7 juin 2021 pour l'ensemble de la législature. Dans le cadre de ses attributions, elle a été appelée à examiner, traiter et préavisier les différents sujets suivants :

Séance des comptes 2024 du 27 mai 2024

- Présentation du rapport d'activité 2023 de la CFin
-

Crédits supplémentaires pour 5 chapitres du compte de fonctionnement totalisant un montant de CHF 195'000.00

- Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissement 2023
- Election de l'organe de révision
- Crédit additionnel de CHF 120'000.00 au projet d'investissement « Route de liaison Récard-Charrières et parking »
- Crédits additionnels de CHF 120'000.00 au projet d'investissement « Assainissement Javro »
- Crédit d'investissement de CHF 100'000.00 pour la mise aux normes incendie du bâtiment de la piscine et de la halle de gymnastique
- Crédit d'investissement de CHF 410'000.00 pour la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées des quartiers du Plan et des Planches

Séance du 30 septembre 2024

- Crédit d'investissement de CHF 280'000.00 pour le dossier d'adaptation du Plan d'aménagement local (PAL)
- Crédit d'investissement de CHF 205'000.00 pour l'acquisition de véhicules édilitaires

Séance du budget 2025 du 9 décembre 2024

- Crédit d'investissement de CHF 60'000.00 pour le remplacement de l'électrolyseur du Centre de Sports & Loisirs (CSL)
- Crédit d'investissement de CHF 166'500.00 pour les travaux urgents de la Route de Cerniat
- Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2025

Au niveau du fonctionnement de la CFin, qui poursuit l'objectif d'être le plus pragmatique et efficace possible, il peut être résumé de la manière suivante :

1. Une première séance d'information avec la Conseillère communale en charge des finances et le responsable du service des finances (remise des documents, présentation et échanges sur les différents thèmes)
2. Séance de travail interne à la CFin (analyse des divers éléments reçus et discussions sur les préavis)
3. En cas de besoin, une séance plénière afin d'obtenir les réponses aux questions complémentaires de la CFin
4. Adoption des préavis destinés au Conseil général (CG) par échanges de courriels
5. Présentation desdits préavis lors de la séance du CG

En 2024, la CFin s'est réunie à 8 reprises, y compris les séances du CG. Son Président a également participé à une séance en lien avec l'organe de révision pour le bouclage des comptes annuels et une autre séance avec les représentants de Télécharmey SA pour la présentation des comptes annuels de la société.

A noter que le Président a également participé à 4 séances en lien avec la CFin du Home de la Vallée de la Jogne ainsi qu'à 4 autres séances liées à la CFin de l'Association pour l'Épuration des eaux de Charmey et Environs, dont il assume également la présidence.

Je terminerai en adressant mes remerciements à mes collègues de la Commission, pour leur implication, motivation et sérieux avec lesquels ils accomplissent leur tâche.

Alexandre Charrière : Merci Camille pour ce rapport détaillé. Nous passons à la Commission d'aménagement.

Commission d'aménagement

David Repond : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Monsieur Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux. J'ai le plaisir de vous présenter pour la première fois le rapport d'activité de la Commission d'aménagement pour la 4e année de législature. Pour rappel, la Commission d'aménagement se compose de 7 membres, tous élus par le Conseil général lors de la séance constitutive du 7 juin 2021 pour l'ensemble de la législature. Monsieur Bruno Clément, Président de la Commission, a démissionné du Conseil général en 2024 et par conséquent de la Commission également, et pour le remplacer, Monsieur Jean-Marie Samyn a été élu par le Conseil général le 9 décembre 2024. Ce dernier a participé à sa première séance le 5 mars 2025, lors de

laquelle, votre serviteur, a été élu nouveau Président de la Commission, en remplacement de Monsieur Clément. Durant cette année de législature, la Commission d'aménagement s'est réunie à 2 reprises, soit le 5 mars 2025 et le 12 avril 2025. Outre les membres de la Commission, nous avons également pu compter à chaque fois sur la participation de Monsieur Luc Tomasetti, Responsable du service technique de la Commune, et de Monsieur Nicolas Remy, Conseiller communal en charge de l'aménagement. Les grands thèmes traités ont porté sur :

- Révision de la LAT 2 d'aménagement sur la loi du territoire. Une présentation très éclairante du service technique a permis à chacun de comprendre les changements à venir, avec un nouveau règlement d'application qui devrait entrer en vigueur en janvier 2027
- Projets communaux en cours ou à l'étude : L'état des lieux du projet Valtraloc nous a été présenté, le pilotage étant désormais assumé par le Canton via le Service des Ponts et Chaussées
- Au chapitre des grands projets, le Conseil communal a présenté ses réflexions sur la mise en conformité de nos déchetteries avec les nouvelles exigences réglementaires, sans solution ferme à ce jour

Enfin, le PAL général et le PAL touristique : le dernier thème traité portait sur le PAL général partiellement approuvé, ainsi que sur le PAL touristique de la Commune de Val-de-Charmey. À la demande des membres de la Commission d'aménagement, des explications ont été apportées concernant le maintien en zone d'intérêt général du secteur "Riau de la Maula", ainsi que sur les impacts de la loi d'application sur l'espace réservé aux eaux pour la zone d'activité de la Tzintre. Même si tout n'est pas formellement réglé, la Commission s'est déclarée satisfaite du travail réalisé par nos autorités pour la défense des intérêts communaux. Concernant le PAL touristique, une séance complète lui a été dédiée. La Commission a pu se prononcer sur la réponse transmise par la Commune à la DIME dans le cadre du droit d'être entendu durant la mise à l'enquête. Pour conclure, j'adresse mes sincères remerciements à tous les membres de la Commission et aux Conseillers communaux concernés, pour leur participation toujours active et constructive aux séances, ainsi qu'au Responsable du service technique pour la préparation des séances et sa capacité à présenter de manière accessible les instruments de la loi sur l'aménagement

Alexandre Charrière : Merci David. Nous passons à la Commission des naturalisations.

Commission des naturalisations

Laura Papaux : Bonsoir à tous, je viens vous lire le rapport de la Commission des naturalisations au nom de Nicolas Guillet, Président, qui a rédigé ce petit texte. La Commission des naturalisations, composée de 5 membres, s'est réunie à 3 reprises durant la dernière période : une rencontre pour la naturalisation d'une personne seule, une rencontre pour la naturalisation d'une famille (le père et ses enfants), et une 3e fois où nous nous sommes réunis pour prendre connaissance du nouveau règlement communal relatif au droit de cité, sur lequel la Commission a émis ses remarques et commentaires. Ce règlement doit être validé par le Conseil général lors de sa séance du 19 mai 2025. Je tiens à remercier mes collègues de la Commission pour leur engagement et leur disponibilité.

Alexandre Charrière : Merci Laura pour la lecture de ce rapport. Je me permets une précision sur la validation du règlement : nous n'avons pas encore le préavis du canton, cela se fera lors d'une prochaine séance. Nous passons maintenant à la Commission Eau, Energie et Environnement.

Commission Eau, Energie et Environnement

Jean-Claude Kolly : Bonsoir tout le monde. Pour rappel, la Commission Énergie, Eau, Environnement se compose de 7 membres, dont 2 Conseillers communaux, Madame Sophie Moret et Monsieur David Bugnard, ainsi que le Responsable technique communal, Monsieur Luc Tomasetti, participant à ces travaux. Jean-Marie Samyn a rejoint la Commission pour remplacer Bruno Clément. La Commission s'est réunie à 3 reprises durant la période 2024-2025, dont une séance conjointe avec la Commission d'aménagement. La première séance a concerné l'analyse des horaires des lignes TPF et Car Postal. Malheureusement, à cause de problèmes rencontrés avec la plateforme WeDo, le procès-verbal de cette séance manque. Comme chaque année, la Commission a transmis ses remarques et demandes au Service de la Mobilité du Canton de Fribourg.

Concernant la liaison 20-260 Jaun-Gruyère, il a été demandé de passer à une fréquence semi-horaire identique à l'offre depuis Broc. Pour la liaison 20-245 Fribourg-La Roche-Charmey-Jaun, cette ligne est

très intéressante puisque, étant la plus rapide et la moins chère, elle représente moins de kilomètres à parcourir pour rejoindre Fribourg. Elle est très prisée par les étudiants qui rejoignent l'université de Péroles et l'école d'ingénieurs et d'architectes. Il a été demandé 2 paires de bus supplémentaires en semaine et le weekend. Nous avons demandé de pouvoir rencontrer le responsable du Service de la Mobilité, ce qui n'a finalement pas pu avoir lieu. Finalement, l'horaire 2025 a été étoffé de la manière suivante :

- Pour la liaison 20-260, le service est renforcé aux heures de pointe entre Jaun-Bergbahnen et Broc-Village, avec une cadence horaire maintenue en soirée et sur l'ensemble de la ligne
- Pour la liaison 20-245 Fribourg-La Roche-Charmey-Jaun, une paire de courses supplémentaires est ajoutée en semaine et 2 le weekend
- Les 2 lignes de bus Alpin Charmey La Valsaint et Charmey Gros-Mont ont enregistré une belle augmentation de leur fréquentation durant l'année 2024
- Depuis le 15 décembre jusqu'au 16 mars, la ligne de bus Charmey-La Valsainte propose 3 trajets quotidiens chaque week-end au départ de l'arrêt de bus de la Valsainte

Côté fréquentation, la ligne de La Valsainte a franchi un cap important en été 2024, avec plus de 1000 passagers transportés. La ligne du Gros-Mont, mise en service à l'été 2023 également, enregistre une belle progression. Sa fréquentation est passée de 235 passagers en 2023 à 375 durant l'été 2024, malgré des conditions météorologiques particulièrement défavorables.

Le suivi énergétique des bâtiments a été abordé lors de la séance de juin. Il nous manquait des données pour pouvoir les analyser. Concernant la séance commune avec la Commission d'aménagement, il s'agissait notamment de la mise à jour du PAL dont on a parlé plus tôt. Une autre séance a eu lieu le 27 mars 2025. Il s'agissait, à la demande du Conseil communal, d'analyser et de préavisier la construction d'une patinoire provisoire en remplacement de celle d'Espace Gruyère, à charge de l'Association intercommunale Sport en Gruyère, d'octobre à mars. Pendant cette période, le Comptoir Gruérien occupe la totalité d'Espace Gruyère. Le préavis de la Commission Énergie, Eau, Environnement ne concerne que l'impact sur l'environnement et sur les énergies. La CEEE a préavisé favorablement le projet avec le commentaire suivant :

- Le déplacement absorbé par le stationnement existant est d'environ 175 véhicules par semaine. La Commune doit proposer à l'AISG un parking provisoire sur le site de l'ancienne école, où les containers étaient disposés à côté du Home et des Myosotis.
- Concernant le bruit, si le prix est acceptable, il faudra prévoir une isolation phonique intérieure. Le compresseur doit être déplacé vers la route cantonale, isolé contre le bruit et son fonctionnement limité durant la journée.
- La CEEE salue la mise à l'enquête ordinaire pour cette patinoire, qui devra régler tous les aspects de bruit, d'énergie et de mobilité.
- Le Conseil communal devra également tenir compte, par ailleurs, des points suivants : le HC Charmey devrait pouvoir s'entraîner gratuitement si besoin.
- C'est à l'AISG de se charger, en cas de perte de gain avec la patinoire de la Scie, de la prise en charge financière.
- Le Conseil communal doit discuter d'une rétribution pour l'utilisation du terrain, du vestiaire du FC Charmey et des nuisances.

Merci pour la participation aux séances et le travail efficace de la Conseillère communale Sophie Moret, du Conseil communal David Bugnard, du Responsable technique Luc Tomasetti et de tous les membres de la Commission.

Alexandre Charrière : Merci Jean-Claude. Nous passons à la Commission Tourisme, Culture et Sport

Commission Tourisme, Culture et Sport

Pierre Perritaz : La Commission Tourisme, Culture et Sport s'est réunie à une reprise durant cette année de législature. Des travaux et échanges d'informations ont également eu lieu sous forme de groupes de travail restreints, ainsi que par voie électronique.

Les membres de la Commission sont également impliqués dans d'autres Commissions et groupes de travail communaux. Concernant les activités, certains membres ont participé à l'organisation de la

commémoration des dix ans de la fusion entre les Communes de Cerniat et Charmey, un sujet qui a été traité sur deux années de législature.

La Commission a été interpellée par le Club de tennis au sujet de l'état dégradé des courts. Une vision locale sur ce dossier est prévue et sera traitée par la nouvelle structure liée au CSL, actuellement en cours de mise en place.

Par ailleurs, la Commission Tourisme, Culture et Sport a été consultée par le Conseil communal au sujet de la construction d'une patinoire provisoire à Val-de-Charmey, dans le cadre des activités de l'AISG. La Commission s'est réunie au complet et a rendu un préavis négatif à l'unanimité. Elle déplore cependant le délai très court entre l'interpellation initiale de la Commune et la remise du préavis. Il est important de rappeler que cette décision relève de la compétence du Conseil communal, et non du Conseil général. Peut-être aurons-nous l'occasion d'éclaircir certains points à ce sujet, notamment à la suite d'un article paru récemment dans la presse locale.

Enfin, la Commission relève deux objets encore en suspens :

1. L'élaboration d'un règlement d'octroi de subventions par la Commune aux sociétés locales
2. La création d'un camping ou de places de camping, en lien avec le PAL, comme mentionné précédemment

Concernant les travaux à venir, nous veillerons à ce que les nouvelles organisations touristiques, découlant des révisions de la loi et du règlement sur le tourisme, soient correctement mises en œuvre, car elles auront des impacts organisationnels et financiers non négligeables pour les Communes.

Pour terminer, je tiens à remercier tous les membres de la Commission pour leur engagement dans les différents groupes de travail, ainsi que pour leurs contributions en fonction des sujets traités.

Alexandre Charrière : Merci Pierre. Nous passons à la Commission Agricole.

Commission Agricole

Laura Papaux : La Commission agricole s'est réunie pour la dernière fois le 26 septembre 2024. En mars 2025, nous nous sommes concertés et demandés s'il était utile de faire une séance. N'ayant reçu aucun retour du responsable du dicastère malgré certains dossiers en cours (recours des Audèches, projet d'accès aux Audèches, plusieurs mises en soumission de terres agricoles), aucune séance n'a eu lieu.

Nous ne sommes que très rarement consultés par le Conseil communal malgré le nombre de dossier en cours. Nos demandes et nos conseils ne sont pas considérés, ce qui provoque un certain malaise au point qu'une partie des membres de cette Commission s'interrogent sérieusement sur son utilité.

L'année dernière, nous avons retravaillé les critères d'attribution des parchets et des alpages communaux suite au recours qui a été fait sur la location de l'alpage des Audèches. Nous souhaitons être plus précis et plus rigoureux dans l'attribution des terres communales. De ce fait, nous avons apporté des modifications à l'attribution des points, principalement sur l'attribution des terres agricoles communales aux exploitants agricoles de la Commune. Plusieurs propositions d'amélioration ont été faites au Conseil communal. A ce jour, nous n'avons pas eu de retour du règlement définitif.

Nous avons souligné deux sujets importants :

1. Favoriser l'attribution des parchets aux habitants de la Commune
2. Remettre en soumission les terres communales lorsqu'un agriculteur arrivait à la retraite et ne remettait pas son domaine dans le cadre familial

Actuellement, certaines terres communales en surface agricole utile (SAU) sont exploitées par un agriculteur à la retraite qui n'est plus exploitant et qui, de ce fait ne remplit plus les critères du règlement communal. La Commission agricole a rendu attentif à plusieurs reprises le Conseiller communal et celui-ci n'a pris aucune mesure.

La mission première de la Commission agricole est d'être le lien entre les agriculteurs et la Commune. Nous avons eu beaucoup de plaintes et de réclamations concernant la gestion des terres communales. La Commission agricole a régulièrement insisté sur l'application du règlement communal auprès du conseil

communal mais malgré nos nombreuses sollicitations, aucune mesure d'amélioration n'a été appliqué. C'est pour cela que nous nous demandons à quoi sert cette Commission...

Aujourd'hui, l'utilité de cette Commission est vraiment remise en cause. Nous restons à disposition si le Conseil communal en a besoin, mais aucune nouvelle séance n'est prévue pour le moment.

Alexandre Charrière : Merci Laura pour ce rapport. Je pense qu'il n'est pas opportun, ce soir, d'ouvrir un débat sur tous ces points, même s'ils ont été clairement mis en lumière. J'imagine qu'une discussion suivra pour aborder ces sujets et chercher des solutions.

Je tiens à remercier l'ensemble des Commissions pour leur travail. Il y a beaucoup d'activités, et ce rapport annuel nous permet de mieux saisir le travail effectué par chacune et chacun. On a parfois tendance à rester enfermé dans son propre dossier et à ne pas voir ce qui se passe autour — ce genre de retour est donc précieux et utile.

6 Crédits supplémentaires du compte de résultat

6.1 Présentation par le Conseil communal

Alexandre Charrière : Nous passons maintenant au point 6 relatif au crédit supplémentaire du compte de résultat. Je demande à Sophie de venir nous présenter ce point.

Sophie Moret : En préambule à la présentation des comptes 2024, un certain nombre de comptes pour lesquels des crédits supplémentaires vous sont soumis pour information et approbation selon le règlement des finances de la Commune. Pour rappel, l'approbation d'un crédit supplémentaire est requise lorsque ce dernier dépasse 20% du crédit budgétaire concerné ou CHF 50'000.00. Les comptes qui nous occupent aujourd'hui concernent tous le premier cas.

- Pour l'entretien des équipements extérieurs, le budget était fixé à CHF 25'000.00. L'écart de CHF 40'020.80 est principalement relatif à un contrat avec RealSport de CHF 23'500.00, annoncé depuis 2023, qui n'avait pas été pris en compte dans le budget. À cela s'ajoutent des dépenses non prévues pour les terrains de pétanque et l'achat de buts pour le FC Charmey. Ces montants s'élevant respectivement à CHF 12'000.00 et CHF 3'000.00
- Le budget 2024 ne prenait pas en compte de dépenses pour l'entretien d'ouvrages liées aux intempéries. La poursuite des travaux liés à la crue du 14.11.2023 a entraîné des dépenses pour un montant de CHF 79'389.20. Des subventions cantonales et fédérales à recevoir pour un total de CHF 39'600.00 ont été portées en diminution du coût total, entraînant une charge nette de CHF 39'789.20
- Les intérêts sur remboursements ont été budgétés pour un montant de CHF 10'000.00 sur la base du taux d'intérêt rémunérateur pour les impôts de 0.5% entrant en vigueur au 01.01.2024. Les montants d'intérêts pour l'année 2024 concernent néanmoins les impôts perçus pour 2023 pour lesquels l'ancien taux de 3% s'applique, d'où un dépassement de CHF 18'288.15
- Les deux comptes suivants concernent l'entretien de bâtiments faisant partie du patrimoine financier et qui avait été budgété respectivement à CHF 5'000.00 pour les Lévanthes 5 et CHF 3'000.00 pour la route de la Valsainte 2. Les travaux effectués pour les Lévanthes 5 concernent des réfections suite à un changement de locataires, ainsi que l'entretien et la remise en état des parties communes. Pour le bâtiment situé route de la Valsainte 2, des travaux de menuiserie ont été réalisés afin d'assurer le bon entretien du bâtiment. Ces travaux ont entraîné des dépassements budgétaires de CHF 11'692.95 et CHF 12'656.05

- Le poste suivant concerne les frais de chauffage, électricité et eau pour la bâtiment du Closy 30. Initialement budgétés à CHF 14'000.00, le total a atteint CHF 27'164.85. On peut néanmoins noter que, dans le même temps, les frais de chauffage et électricité de l'appartement école et du bâtiment magasins ont été inférieur au budget de CHF 12'500.00. Il est également possible que le dépassement ait été généré par une consommation plus élevée que par le passé. Entre temps, le Service des finances a pu porter une première analyse et il a été démontré une accumulation de 5 années de décomptes sur le décompte 2024
- Le dépassement de CHF 12'268.65 pour l'entretien du bâtiment de l'Auberge de la Berra est lié à des travaux de mise en conformité requis dans le cadre de l'exploitation du restaurant. Le budget était de CHF 20'000.00
- Concernant le dernier poste, les autres honoraires sur les chalets d'alpage avaient été initialement budgétés à CHF 3'000.00. Une étude relative à la desserte des Audèches effectuée par PB Plan a entraîné le surcoût de CHF 26'715.80

Je vous remercie pour votre attention et redonne la parole au Président.

6.2 Préavis Commission financière

Alexandre Charrière : Merci Sophie pour ces explications. Je demande à Camille de présenter le préavis de la Commission financière.

Camille Nussbaumer : Les divers documents en rapport avec les thèmes pour lesquels un préavis de la CFin est requis ce soir ont été remis par courriels aux membres de la CFin et présentés à celle-ci par Madame Sophie Moret, Conseillère communale responsable des finances et Monsieur Alain Wirz, Administrateur communal, lors d'une séance qui s'est tenue le 29 avril dernier. La CFin s'est ensuite réunie le 7 mai dans le but de pouvoir échanger sur ces thèmes et arrêter ses positions ; elle a finalement adopté ses préavis destinés au Conseil général (CG) par échanges de courriels. En préambule, la CFin tient à soulever la très bonne qualité des documents présentés et en remercie l'Exécutif ainsi que l'administration, avec mention particulière à Monsieur Wirz.

A l'heure de boucler les comptes 2024, huit chapitres ont fait l'objet d'un dépassement supérieur à 20% (mais restant inférieur à CHF 50'000.00) du crédit budgétaire et doivent, par conséquent, être approuvés par le Législatif. Pris dans leur ensemble, ces huit postes totalisent CHF 175'000.00, soit environ 1.0% du total des charges de la Commune. Même si certaines de ces positions ont peut-être été sous-estimées, cette proportion peut être qualifiée de négligeable et la CFin ne saurait en tenir rigueur au Conseil communal. Elle préavis donc favorablement ces crédits supplémentaires soumis et invite le Conseil général à les approuver.

6.3 Vote final

Alexandre Charrière : Merci Camille pour ces précisions sur le préavis. Avant de passer au débat, je tiens à saluer l'arrivée de Monsieur Benoît Broch. Actuellement, nous sommes 25, avec une majorité maintenue à 13. Concernant ce point 6, y a-t-il des questions ou des précisions ?

Eric Overney : J'ai une question concernant les charges de chauffage du Closy 30. Font-elles l'objet d'un décompte spécifique, étant en charge du locataire, et les périodes d'inoccupation sont-elles prises en compte ?

Sophie Moret : Le décompte est effectué au forfait. La charge communale est liée aux périodes vacantes des appartements.

Pascal Repond : J'aimerais savoir pourquoi le contrat de RealSport, contracté en 2023, n'a pas été budgétisé ?

Sophie Moret : En effet, ce contrat a été signé en 2023 mais en raison de changements au sein du Conseil communal et de l'Administration, les personnes concernées n'en avaient pas connaissance. Nous l'avons découvert à la fin de l'année 2023, après l'établissement du budget.

Benoît Broch : J'ai une question sur les autres honoraires sur les chalets d'alpages. Nous avions prévu CHF 3'000.00 au budget, or le dépassement est de CHF 26'715.00. Est-ce qu'il y avait une urgence ou un explicatif sur la nécessité de cette étude ?

Pascal Niquille : Cette étude a été réalisée par PBPlan. Le Conseil communal en a discuté à printemps 2024, puis validé en séance en juin 2024. L'étude fait quelques 21 pages, elle est très complète et répond aux exigences de Grangeneuve, section agriculture. La mise au budget nous a complètement échappé.

Alexandre Charrière : Y-a-t-il d'autres questions ? Cela ne semble pas être le cas, nous allons alors passer au vote. Toutes les personnes qui acceptent ce crédit de CHF 174'596.45, merci de lever la main.

Les crédits supplémentaires du compte de résultat sont approuvés à l'unanimité.



7 Approbation des comptes 2024

7.1 Présentation des comptes de fonctionnement, d'investissement et des bilans

Alexandre Charrière : Nous passons maintenant au point 7 relatif à l'approbation des comptes 2024. Je demande à Sophie de venir nous présenter ce point.

Sophie Moret : Je vais essayer d'être succincte. Je vous propose de commencer par une revue des comptes du résultat et du bilan avant de nous intéresser plus en détail aux variations entre le budget et le réalisé.

Le compte de résultat 2024 nous réserve une bonne surprise avec un bénéfice réalisé de CHF 1'236'650.48 par rapport à un gain estimé au budget de CHF 46'906.25. Nous pouvons constater que cet écart positif est dû d'une part à des revenus d'exploitation plus élevés que prévu pour CHF 517'000.00, mais également à des charges inférieures au budget pour un montant de CHF 62'000.00. Nous reviendrons plus en détail sur les différences par fonction, mais d'ores et déjà, nous pouvons constater que les activités d'exploitation ont généré un résultat additionnel de CHF 980'000.00 par rapport au budget.

Le résultat financier, lui, est en hausse de CHF 210'000.00 en raison principalement d'un écart positif global des charges d'entretien, de chauffage et d'électricité pour les immeubles du patrimoine financier. Ce résultat est l'occasion également de rappeler qu'un montant de CHF 424'200.00 provient de la dissolution de la réserve comptable MCH2. Cette dissolution se fera sur 10 ans, soit jusqu'en 2032. Si nous excluons ce revenu extraordinaire, le résultat aurait été de CHF 812'000.00.

Nous reviendrons également plus en détail sur le compte d'investissement. Nous pouvons déjà constater que sur un budget de CHF 6'314'401.00, nous n'avons pu réaliser que CHF 1'531'786.00, en raison principalement de délais dans les travaux prévus.

Ces résultats nous permettent d'avoir un degré d'autofinancement sur l'année de 160.59% et un taux d'endettement net de 33.58%, initialement budgété à 83.4%. Il faut néanmoins se rappeler que des investissements importants ont été différés dans le temps et, s'ils avaient pu être réalisés, ils auraient impacté tant nos liquidités que les amortissements ou les intérêts de la dette.

Une revue du bilan montre que la majorité des postes sont relativement stables. Le niveau des liquidités à CHF 2.5 millions peut néanmoins être relié au délais qui sont apparus dans la réalisation des investissements et sur lesquels nous reviendrons plus tard.

Un changement significatif est la reclassification au patrimoine administratif et la réévaluation des participations dans GESA et SAIDF. Suite à l'introduction des normes MCH2, ces participations avaient été rapportées dans les placements financiers à long terme et évaluées à leur valeur de marché. Suite à une discussion avec nos réviseurs, ces titres ont été classifiés dans le patrimoine administratif à leur valeur d'acquisition. En effet, cette règle s'applique aux participations dans des entreprises détenues à plus de 50% par le pouvoir public. Ces titres figurent donc maintenant à la ligne 145 pour une valeur de CHF 488'150.00. Ce mouvement explique la diminution de CHF 2.4 millions des placements financiers à long terme. A noter que cet ajustement n'a aucun impact sur le résultat, puisque la réévaluation des actions a eu lieu directement dans les fonds propres tant pour la mise aux normes initiales que pour la reclassification en 2024.

Si nous passons maintenant au passif, nous pouvons remarquer que les engagements financiers sont maintenant différenciés entre court terme et long terme. Nous pouvons donc constater qu'un montant de CHF 2.5 million de dette sera à rembourser dans l'année 2025, la classification court terme étant au maximum d'une année. Par ailleurs, un montant de CHF 935'000.00 de dette a pu être remboursé durant l'année 2024 ce qui explique principalement la diminution des capitaux de tiers de CHF 29 millions à CHF 27.8 millions.

Les fonds propres sont en diminution de CHF 900'000.00, principalement en raison du retraitement du patrimoine financier.

Je vous propose de revenir sur le compte de résultat pour une analyse des principaux écarts entre budget et réalisé sous une forme graphique. Comme mentionné précédemment, le budget de 2024 prévoyait un bénéfice de CHF 46'900.00. Le bénéfice réalisé est de CHF 1.2 million. Comme vous pouvez le constater, toutes les fonctions ont contribué de manière positive à ce résultat.

Pour l'administration générale, trois écarts principaux sont à relever :

- La fonction législative, qui a contribué par une diminution de CHF 27'000.00 des frais prévus, dont CHF 15'000.00 pour les jetons, mais également moins d'imprimés et des honoraires de révision inférieurs de CHF 6'000.00 au budget initial
- Par ailleurs, nous avions prévu des frais d'entretien pour la salle associative à hauteur de CHF 35'000.00 dont seulement CHF 3'000.00 ont été dépensés, générant un écart positif de CHF 32'000.00. Les travaux n'ont pas été réalisés suite à une analyse approfondie qui a soulevé le bon entretien des façades des bâtiments
- Les services généraux ont également été en diminution de CHF 20'000.00, principalement due à une diminution du coût des prestations de services T2i de CHF 8'000.00 et des recettes additionnelles de service de CHF 7'000.00

Pour la fonction sécurité, qui a été en diminution de CHF 21'800.00, cet écart s'explique principalement par une diminution des honoraires relatifs à la sécurité routière de CHF 5'000.00 et un écart positif de CHF 9'000.00 sur le service juridique.

Concernant la formation, vous pouvez voir que les charges nettes ont été en baisse par rapport au budget de CHF 93'000.00, principalement en raison d'une subvention cantonale pour l'accueil de jour de CHF 32'000.00 qui n'était pas budgétée. Par ailleurs, une réallocation plus précise des heures et des participations des différentes parties, notamment pour l'accueil extrascolaire, ont permis une baisse des charges pour cette fonction.

Concernant le domaine culture, sport et loisirs, nous pouvons constater un écart positif de CHF 123'000.00 par rapport au budget. Les frais de chauffage et d'électricité pour la piscine et la halle de gym ont été inférieurs de CHF 60'000.00 par rapport aux frais budgétés, auxquels s'ajoutent CHF 8'000.00 de moins pour les frais d'eau et d'épuration. A la baisse de ces charges d'exploitation s'ajoute un écart positif de CHF 45'000.00 en raison d'un montant budgété pour la réfection du chemin pour la passerelle des Reposoirs qui n'a pas été réalisé. Nous pouvons encore constater CHF 20'000.00 d'écart positif sur la TVA non récupérable.

Pour rappel, nous avons par ailleurs CHF 40'000.00 d'écart négatif sur l'entretien des équipements extérieurs que nous avons évoqué dans les crédits supplémentaires. Le solde des écarts est réparti entre de multiples comptes. Comme nous l'avons vu lors du budget 2025, nous aurons à partir de cette année des comptes par type d'activité pour le CSL ce qui rendra l'analyse des écarts plus précise.

Concernant la fonction Santé, nous avons également un écart positif par rapport au budget de CHF 58'000.00. Une partie des coûts de la santé est constituée par les charges liées qui ne varient pas par rapport au budget. Par contre, la charge relative aux EMS et personnes âgées a été inférieure au budget de CHF 35'000.00, auxquels s'ajoute un écart positif de CHF 33'000.00 pour les ambulances du sud fribourgeois. Cette dernière charge étant liée partiellement à l'utilisation.

Pour la fonction Trafic et Télécommunications, l'écart positif par rapport au budget est de CHF 239'000.00. Ceci est dû principalement à CHF 100'000.00 d'écart sur l'entretien sur les routes, le budget initial ayant été de CHF 250'000.00. Pour ce poste, il est difficile de budgéter les travaux à effectuer avec précision et

les écarts varient en fonction des années. Nous pouvons également relever CHF 85'000.00 de réduction des coûts de personnel de l'édilité qui, comme indiqué dans le rapport qui vous a été remis, sont dus à un retard dans l'engagement du personnel édilitaire, partiellement compensés par des frais d'entretien externalisés. Nous pouvons encore relever CHF 26'000.00 d'économie sur l'entretien des bâtiments publics et CHF 7'000.00 sur l'éclairage public. Pour les revenus, des ventes de cartes journalières pour un montant de CHF 18'000.00 n'avaient pas été budgétées, en raison du changement de méthode de vente, l'impact sur les comptes n'était pas connu. En résumé, cet écart positif provient d'une part de charges inférieures au budget mais également de travaux non réalisés.

Pour la protection de l'environnement, l'écart positif de CHF 15'000.00 est dû à des subventions énergétiques qui n'ont pas été distribuées, dans l'attente de la mise en place d'un programme qui ciblerait des subventions avec un impact clair sur l'environnement. Nous pouvons encore noter CHF 30'000.00 d'économies sur les honoraires d'études de faisabilité qui n'ont pas été réalisés, CHF 10'000.00 de travaux qui n'ont pas eu lieu en relation avec le cimetière, ainsi qu'un écart de CHF 20'000.00 sur des honoraires d'urbanistes qui n'ont pas été utilisés.

Pour la fonction d'économie publique, nous pouvons noter CHF 18'000.00 de moins de contributions sur les activités touristiques. Comme mentionné lors du budget, l'AT3C, suite à la réorganisation de 2024, tend à prendre à sa charge la majorité des soutiens financiers liés au tourisme.

Pour la fonction Finance et impôts, nous constatons un écart positif de CHF 448'000.00. Je ne reviens pas sur les crédits supplémentaires discutés préalablement. Par contre, ces écarts ont été largement compensés par des écarts positifs par rapport au budget dont les principaux sont :

- CHF 170'000.00 d'augmentation d'impôt sur le revenu des personnes physiques, qu'il soit pour cette année ou pour les années précédentes
- CHF 175'000.00 d'augmentation de contribution immobilière
- CHF 110'000.00 d'écart positif sur les impôts sur les gains immobiliers
- CHF 35'000.00 sur les impôts sur les mutations
- CHF 25'000.00 sur les impôts sur les successions

A ces hausses de revenus s'ajoutent des charges moins élevées sur l'entretien des bâtiments du patrimoine financier. Par rapport au budget, on constate une économie de CHF 32'000.00 sur des honoraires d'études d'assainissement et de CHF 60'000.00 sur des charges d'entretien pour les chalets d'alpage.

Sans revenir sur le détail des écarts qui a été discuté par fonction, il m'a semblé intéressant de regarder l'écart entre les charges par nature budgétées et celles réalisées pour 2024. Ces dernières représentent un total de CHF 14.15 millions si nous excluons les financements spéciaux et imputations internes. Les écarts positifs sont notamment dus à CHF 480'000.00 pour les charges d'exploitation, CHF 250'000.00 pour les charges de transfert, et CHF 140'000.00 pour les charges de personnel. A noter que les amortissements sont légèrement en hausse ce qui s'explique par les investissements régulièrement effectués par la Commune.

Avant de revoir le compte d'investissement, je vous propose de nous arrêter quelques minutes sur les financements spéciaux. Lors du budget 2025, la Commission financière nous a demandé d'inclure dans la présentation de ce soir quelques explications relatives à ce sujet qui est une particularité des comptes publics.

Le principe des financements spéciaux repose sur une base légale. Ils concernent l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets. La particularité des financements spéciaux est liée au fait que ce sont des tâches publiques, sujettes à une taxe, et qu'il doit y avoir un rapport causal entre le montant payé par le bénéficiaire et la prestation fournie. Le financement des infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de gestion des déchets doit être garanti par des taxes couvrant la totalité ou une partie des coûts générés, soit 100% pour l'eau potable et les eaux usées et 70% au moins pour les déchets. Afin de pouvoir s'en assurer, les charges et les revenus de chaque tâche sont regroupés dans une catégorie dans le compte de résultat. Il en va de même pour les dépenses et recettes d'investissement.

Dans une perspective à moyen-long terme, les taxes perçues et les charges doivent s'équilibrer. A court terme, il se peut qu'un financement spécial ne soit pas à l'équilibre. Dans ce cas, le solde est transféré au bilan.

Si les taxes perçues sont supérieures aux charges, le solde est alors transféré au passif du bilan et constitue un engagement de la collectivité envers le financement spécial. Cela représente en effet une avance de taxes perçue pour une prestation qui reste à fournir dans le futur. A l'inverse, si les charges sont supérieures aux taxes perçues, le transfert se fait à l'actif du bilan et constitue une avance de la collectivité publique envers le financement spécial.

Nous pouvons encore noter que les préfinancements permettent en particulier de répartir les charges financières de gros projets sur plusieurs années. Je vous propose qu'on passe ensemble à travers un exemple de financement spécial, qui est celui de l'approvisionnement en eau pour 2024. Tout d'abord, nous pouvons définir trois catégories de réserve de réévaluation et financement spéciaux au bilan

- La réserve de réévaluation constituée au moment de la mise en œuvre de MCH2 et qui est utilisée pour neutraliser les ré-amortissements
- Le financement spécial pour le maintien de la valeur, réserve obligatoire constituée pour le financement de futurs investissements
- Le financement spécial pour l'équilibre du compte qui peut être utilisé pour couvrir d'éventuels déficits.

Dans la partie inférieure du slide, nous pouvons voir la valeur à neuf selon l'évaluation de RIBI SA, soit CHF 19.8 millions. Le solde du fonds de maintien de la valeur pour les équipements d'approvisionnement en eau au bilan était de CHF 8.2 millions au 01.01.2023, soit 40% de la valeur à neuf. Le montant de l'attribution annuelle au fonds de maintien de la valeur à neuf selon RIBI SA devrait être de CHF 149'920.00. Cependant, dans la mesure où notre fonds est considéré comme à un niveau relativement élevé, nous nous sommes autorisés à n'attribuer que 60% du maintien de la valeur à neuf, soit CHF 89'952.00.

Les différentes charges qui composent ce financement spécial ont été regroupées par catégories. Les revenus du financement spécial sont les taxes et ventes d'eau pour un montant de CHF 531'373.00. Nous déduisons dans un premier temps les charges d'exploitation pour CHF 195'000.00. Les amortissements nets et les intérêts sont neutralisés par le prélèvement au financement spécial du maintien de la valeur.

Viennent ensuite différentes catégories de charges et revenus. La somme de toutes ces lignes constitue l'attribution au financement spécial pour l'équilibre du compte. Dans ce cas, le montant positif indique que les revenus ont été supérieurs aux charges, ce qui signifie que l'on a pu augmenter le fonds de financement spécial, constituant ainsi une augmentation de réserve pour le futur.

Nous pouvons maintenant traiter des comptes d'investissements. L'investissement principal budgété concerne l'extension de l'école et de l'AES, qui a été légèrement différé dans le temps. Nous constatons un écart de CHF 4.3 millions. Cet investissement se reportera sur 2025.

Pour la fonction culture, sport et loisirs, le budget de CHF 61'100.00 pour l'assainissement d'installations techniques au CSL concernait le filtre pour la piscine, investissement réalisé pour ce même montant. Le dépassement de CHF 85'000.00 concerne la mise aux normes incendies des portes de la piscine et de la halle de gym qui n'avait pas été budgétée. Ce montant est compensé par une subvention de la LORO en relation avec l'assainissement du terrain de football. Le résultat net sur cette fonction est donc quasiment équilibré.

Pour la fonction Trafic et Télécommunications, l'écart par rapport au budget concerne principalement les mesures urgentes pour l'assainissement de la Route de Cerniat, qui n'avait pas été budgété. Ce poste représente CHF 631'000.00 d'investissement, partiellement compensé par CHF 425'000.00 de subventions. Nous pouvons également relever CHF 20'000.00 de dépassement sur le parking du Récord. Par contre, l'achat du tracteur a été réalisé à un coût inférieur au budget de CHF 15'000.00. Dans l'ensemble, les investissements pour cette fonction ont généré un écart net de CHF 155'000.00 au-dessus du budget.

Pour la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire, les investissements principaux budgétés concernaient :

- CHF 231'000.00 pour l'approvisionnement en eau, qui n'ont pas pu être réalisés pour des questions de temps
- CHF 450'000.00 pour le traitement des eaux usées, sur lesquels seuls CHF 38'000.00 ont pu être réalisés

Ces deux catégories expliquent principalement l'écart par rapport au budget avec des investissements inférieurs de CHF 609'000.00. Pour les produits, CHF 37'500.00 de subventions étaient attendus pour les endiguements de la Progena. Ce montant n'a pas été reçu en 2024, mais devrait être perçu en 2025.

Pour la fonction d'économie publique, nous avons enregistré les dernières factures de la patinoire jusqu'au printemps 2024, soit un montant de CHF 39'389.00, qui a fait partie du décompte provisoire qui vous a été présenté l'année dernière. Dans le même temps, des subventions d'investissement ont été reçues pour un total de CHF 58'000.00, principalement relatifs à la participation du propriétaire.

Nous allons maintenant revoir les 4 décomptes finaux d'investissement.

Le premier concerne l'assainissement du terrain de football. Les investissements avaient eu lieu en 2021 et 2022 et la subvention LORO a été reçue en 2024 pour un montant de CHF 69'700.00 ce qui permet de clôturer cet investissement avec un montant final de CHF 7'168.50 inférieur au budget.

Pour l'assainissement des installations techniques CSL soit le filtre pour la piscine, nous avons un crédit de CHF 61'100.00. Le coût final a été de CHF 60'792.00, soit un solde positif de CHF 308.00.

Pour l'assainissement de la route du pont du Javroz-Cerniat, les investissements ont eu lieu en 2021 et 2023. Le décompte final de CHF 128'324.10 a fait l'objet d'une contestation et les discussions sont en cours à ce sujet. A ce stade, nous nous attendons à un écart positif par rapport au budget de CHF 142'501.00.

Pour l'acquisition d'un tracteur pour l'édilité, un crédit de CHF 143'400.00 avait été voté en décembre 2023. Le coût final a été de CHF 128'070.00, ce qui nous laisse avec un solde positif de CHF 15'330.00.

Avec ce dernier point, nous avons couvert le point 7 qui concerne l'approbation des comptes 2024 et je redonne la parole au Président.

7.2 Rapport de la Commission financière

Alexandre Charrière : Merci beaucoup Sophie. Je demande à Camille de présenter le rapport de la Commission financière.

Camille Nussbaumer : Sous le trait final, le compte de fonctionnement pour l'année 2024 clôture avec un bénéfice très confortable de plus de CHF 1'235'000.00, y compris la dissolution annuelle de la réserve de réévaluation pour CHF 424'000.00. Après le profit de CHF 1'800'000.00 enregistré l'an passé, ce nouveau résultat positif peut être qualifié de réjouissant. Globalement, le compte de fonctionnement et le rapport de gestion appellent les commentaires suivants :

- Après une baisse de CHF 136'000.00 enregistrée l'an passé par rapport à 2022, le total des recettes fiscales s'est stabilisé cette année. Le niveau atteint en 2023 a même été légèrement dépassé en 2024 avec un montant total de CHF 11'340'000.00, soit +CHF 13'000.00. Signe de l'attractivité actuelle de notre Commune, la contribution immobilière augmente de 8.6 % à CHF 1'727'000.00, même si les impôts sur les gains immobiliers et sur les mutations reculent quant à eux de 25 % à CHF 845'000.00
- Une fois n'est pas coutume, les charges de transferts (anciennement appelées charges liées) affichent une diminution par rapport aux comptes de l'an passé. Totalisant CHF 7'512'000.00, soit -CHF 254'000.00, elles représentent toutefois plus de 46 % du ménage communal
- Le résultat positif atteint en 2024 est également le fruit d'une bonne maîtrise des charges d'exploitation. Après plusieurs exercices en augmentation, notons en particulier que les charges du personnel se sont stabilisées sous la barre des CHF 2'400'000.00, soit -3.6 % par rapport à 2023. Globalement, les charges d'exploitation s'élèvent à CHF 16'231'000.00, en légère augmentation de 0.2 % par rapport à l'exercice précédent
- Autre élément, non comptable, mais tout aussi réjouissant, le rapport de l'organe de révision nous apprend que la Commune est désormais dotée d'un système de contrôle interne (SCI), comme l'exige la loi sur les finances communales. Dans ses observations, l'organe de révision mentionne notamment qu'une matrice des contrôles a été établie et qu'elle est correctement documentée. Par contre, des

lacunes persistent encore au niveau du système informatique et la priorité doit désormais être mise dans l'élaboration d'un plan de réaction à une éventuelle cyber-attaque. Compte tenu de l'ampleur des dommages potentiels, la CFin invite le conseil communal à ne pas tarder

Avec CHF 1'400'000.00 d'investissements réalisés, la CFin relevait le faible niveau effectué en 2023. Cette année, les projets conduits par la Commune se sont élevés à un peu plus de CHF 2'100'000.00. Les postes principaux sont :

- l'école (CHF 815'000.00)
- la route de Cerniat (CHF 630'000.00)
- et le celle du Récard avec son parking (CHF 246'000.00)

En 2024, quatre chantiers ont été bouclés, sur un total de 26 objets pour lesquels un crédit est en cours ou a été voté. La CFin salue les efforts fournis mais encourage le conseil communal à ne pas fléchir. La liste des interventions nécessaires est longue, notamment au niveau de la mise en séparatif du réseau communal des eaux usées. Les crédits votés doivent être réalisés dans les meilleurs délais.

Finalement, un rapide coup d'œil au bilan : celui-ci fait état, au 31.12.2024, d'un total de d'actifs et passifs de CHF 79'000'000.00, soit CHF 2'000'000.00 inférieur que l'an passé. Outre les amortissements et nouveaux investissements dont l'influence est répertoriée chaque année, deux particularités peuvent être soulignées pour le présent exercice :

- Ayant investi modérément, la Commune a pu, comme l'an passé, utiliser ses liquidités pour rembourser des dettes bancaires échues pour CHF 935'00.00
- Sur recommandation de l'organe de révision et en respect des règles régissant les sociétés détenues à plus de 50 % par des collectivités publiques, les actions de GESA et de la SAIDEF ont été attribuées au patrimoine administratif. Leur valeur a été corrigée à la baisse. Cette opération de requalification a pour effet une diminution des fonds propres de la Commune de hauteur de CHF 640'000.00 à CHF 23'775'000.00

En conclusion, la CFin se réjouit de la bonne santé des finances communales. Si les indicateurs financiers sont au vert, il n'en demeure pas moins que le niveau d'investissement reste très modeste et que le poids du chantier de l'école ne produit pas encore tous ces effets sur les charges de la Commune. Les investissements votés doivent être réalisés selon la planification quinquennale pour ne pas accumuler de retard.

Fort de ces considérations, la CFin propose au Conseil général, à l'instar de l'organe de révision, d'accepter les comptes de fonctionnement et les comptes d'investissement 2024 tels qu'ils ont été présentés.

7.3 Approbation des comptes 2024 et du rapport de gestion

Alexandre Charrière : Merci Camille pour ce rapport détaillé. S'il n'y a pas d'interrogations supplémentaires, que toutes les personnes qui acceptent les comptes tels que présentés ce soir, merci de lever la main.

Les comptes 2024 et la rapport de gestion sont approuvés à l'unanimité.



8 Renouvellement du contrat avec TéléCharmey SA : soutien de CHF 750'000.- pour 2026-2028 via une dépense spéciale, sans frais financiers (CHF 250'000.-/an).

8.1 Présentation du sujet

Alexandre Charrière : Nous passons maintenant au point 8 concernant le renouvellement du contrat avec TéléCharmey SA.

Annick Remy-Ruffieux : En qualité de Présidente du Conseil d'administration de TéléCharmey SA, j'informe l'assemblée de ma récusation pour ce sujet. Par ailleurs, j'invite mon collègue David Repond,

ainsi que mon beau-frère Mathieu Felhmann, à se retirer car la loi sur les Communes impose des règles strictes. En ce qui concerne les liens avec les sociétés actionnaires de Télécharmey SA, j'invite Benoît Broch à se récuser, actionnaire de l'entreprise ARSA qui est elle-même actionnaire de l'entreprise intéressée.

Alexandre Charrière : Je te remercie pour ton intervention et nous vous prions de quitter la salle pour nos débats. Nous allons maintenant passer à la présentation du sujet. À ce propos, j'invite Sophie Moret.

Sophie Moret : Vous avez reçu le rapport du Conseil communal relatif à la demande de renouvellement du contrat de prestation avec TéléCharmey SA pour un soutien financier de CHF 250'000.00 par an aux budgets de fonctionnement 2026, 2027 et 2028. Je ne reviendrai donc pas sur les éléments détaillés de ce rapport. Il me semblait néanmoins important de souligner les éléments suivants :

- La relance et la diversification 4 saisons de TéléCharmey SA (« TéléCharmey ») ont eu un impact positif sur l'affluence régulière de visiteurs dans notre Commune. Cette fréquentation se fait aux bénéfices des prestataires locaux tels que commerces, hôtellerie ou restauration. Cet effet positif sur l'économie de notre village contribue également à la qualité de vie de nos citoyens qui peuvent ainsi bénéficier de commerces de proximité et de restaurants tout au cours de l'année. En parallèle de sa diversification 4 saisons, TéléCharmey a maintenu une offre de sports d'hiver lorsque les conditions le permettaient. Ceci a également permis à nos écoles et aux habitants de la Vallée de profiter de ces activités.
- Comme mentionné dans le rapport qui vous a été remis, et sur la base de chiffres d'études indépendantes, les retombées annuelles dans notre région peuvent être estimées entre 6 et 10 millions.
- Sur la base de la demande de soutien de TéléCharmey, le Conseil Communal constate que les investissements effectués par la société durant la période 2019-2025, ont été 3.8 fois plus élevés que le soutien accordé. Ces investissements permettent de mener à bien la transition 4 saisons et d'assurer ainsi la pérennité de l'entreprise. Ces montants engendrent des amortissements importants que la société doit pourvoir assumer, d'où l'importance du renouvellement du soutien de la Commune dans ce contexte.
- D'autre part, la société tient à maintenir des activités d'hiver et vient de débloquer des fonds afin de mettre en place une meilleure gestion de la neige naturelle. L'utilisation de nouveaux systèmes permettra, à travers une approche soucieuse de l'environnement, de pouvoir augmenter le nombre de jours de ski pour les enfants de notre région tant que cela est possible.
- Dans cette perspective, TéléCharmey est actuellement en train de finaliser la construction de toboggans qui permettront d'offrir à nos visiteurs une activité tout au long de l'année. Ce projet a nécessité un investissement de CHF 1.2 millions, rendu possible notamment grâce à l'augmentation de capital de CHF 600'000.00 effectuée par les actionnaires de la société durant l'année 2024.
- Le renouvellement du soutien pour la période 2026-2028 se ferait aux mêmes conditions que les années précédentes, garantissant ainsi que, en cas de résultat positif, le soutien de la Commune soit consacré à des investissements et qu'aucun dividende ne soit payé aux actionnaires durant la période concernée. L'accès aux comptes pour des personnes désignées de la Commune offre la transparence requise sur ce point.
- Par ailleurs, TéléCharmey propose d'ajouter à la convention un certain nombre d'engagements relatifs à l'entretien et au maintien de structures à disposition du public qui se situent dans son périmètre d'activité. A cela s'ajoute le maintien de la gratuité des installations pour nos écoles et un rabais indigène de 50% sans participation financière de la Commune.

En conclusion, le Conseil Communal estime que le partenariat engagé depuis 2019 avec TéléCharmey a démontré son efficacité, tant en terme de développement touristique que de retombées économiques pour l'ensemble de la collectivité. Nous vous recommandons donc d'accepter la dépense spéciale de CHF 750'000.00, répartie sur 3 ans et sans frais financiers. Ce soutien permettra à TéléCharmey de continuer ses efforts de diversification afin de pérenniser son activité. Cette perspective représente une composante importante de l'attractivité de notre Commune, tant pour les citoyens que pour les touristes.

8.2 Préavis de la Commission financière

Alexandre Charrière : Merci beaucoup Sophie pour cette présentation. Je sollicite maintenant Camille pour le préavis de la Commission Financière.

Camille Nussbaumer : Les effets positifs produits sur l'économie et le marché immobilier local depuis la reprise de la télécabine par TéléCharmey SA sont indéniables. L'effort demandé à la Commune, soit la prolongation de sa participation annuelle de CHF 250'000.00 pour les 3 prochaines années, paraît supportable aux yeux de la CFin. Déjà budgétée et consentie lors des 6 exercices précédents, il ne constituera pas, comme telle, une charge supplémentaire dans le compte de fonctionnement des finances communales. Assortie des contre-prestations supplémentaires telles que décrites dans le message du Conseil communal, cette participation a pour objectif de soutenir la colonne vertébrale de notre tourisme local jusqu'à son objectif déclaré : atteindre l'autonomie financière à l'horizon 2030. Pour ces raisons, la CFin invite le Conseil général à accepter ce renouvellement du contrat de prestations avec TéléCharmey SA.

8.3 Débat et questions

Alexandre Charrière : Merci Camille pour la lecture du préavis. Qui souhaite prendre la parole ?

Laura Papaux : Le 28 juin 2022, nous avons pris la parole au nom de *Une pour tous*. Nous avons demandé que le budget soit validé d'année en année, selon les résultats de la société, pour plus de transparence et de clarté. Gonzague Charrière nous avait répondu que notre demande était compréhensible, mais qu'il était compliqué de pouvoir faire des prévisions de développement pour la société s'il n'y avait pas un financement sur trois ans. Suite à cette discussion, il avait été dit que dans trois ans, ce montant pourrait être annulé, voire réduit. Nous sommes donc étonnés de revoir ce même montant pour trois ans à nouveau, sans vision des résultats. De plus, nous nous questionnons sur le développement accru du tourisme dans notre Commune, qui apporte également de nombreux désagréments. Nous nous demandons aussi si la population ne devrait pas être consultée pour connaître un peu son ressenti.

Gonzague Charrière : Je crois qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter, si ce n'est que depuis les années 1960, la Commune a choisi comme colonne vertébrale de son développement le tourisme. Aujourd'hui, vous avez pu vous en rendre compte : les comptes communaux sont quand même plus ou moins positifs. Et c'est en s'appuyant sur cette colonne vertébrale-là que nous pouvons arriver à de tels résultats. Alors, il est vrai que développer le tourisme peut aujourd'hui entraîner un certain nombre d'inconvénients qu'il faut gérer, auxquels il faut rester attentif. Là, je suis bien d'accord. Mais quand j'entends qu'une société comme TéléCharmey SA permet à nos enfants d'aller skier gratuitement, et puis quand je me rappelle de 2019, l'état de morosité dans lequel se trouvait le village lorsque les télécabines étaient fermées, je pense que c'est le rôle de la collectivité publique de soutenir un tel projet. Aujourd'hui, on a de la chance, parce que TéléCharmey — et ça, il faut le dire — ce sont des visionnaires. Ce sont les premiers qui, en tout cas dans la région, ont planifié les 4 saisons. C'est une nécessité de se réinventer pour maintenir les installations à long terme. Et aujourd'hui, ils investissent encore. Nous en avons parlé. Et je pense que c'est effectivement le rôle de la collectivité publique, de la Commune, d'appuyer ce type de développement, parce qu'aujourd'hui, nous en avons besoin. Il ne faut pas se voiler la face. Alors c'est vrai qu'on peut espérer — moi je l'espère comme cela a été dit — qu'un jour, la Commune pourra se passer de cette dépense-là, que nous pourrions effectivement diminuer, voire abandonner le soutien financier aux remontées mécaniques. Mais aujourd'hui, nous n'en sommes pas là. Sans soutien de la Commune, les bases restent encore fragiles, et nous ne pouvons pas nous permettre de revivre des situations telles que nous les avons vécues il y a maintenant six ans. Ça me paraît évident. Donc TéléCharmey — vous l'avez vu — augmente encore les prestations par rapport aux conventions qui avaient été signées la dernière fois. Ils font vraiment le maximum pour répondre aux besoins de la Commune, de la Vallée, et même des touristes qui viennent chez nous. Et nous en avons vraiment besoin. Alors espérons — et je rejoins ton interrogation — peut-être que dans quelques années, on pourra revoir tout cela. Mais vous savez comme moi : l'évolution du futur est difficile à prévoir. Regardez la situation politique dans le monde et ce que cela a eu comme répercussions ces dernières années. Il est clair que si on est des mages, tant mieux, mais je crois que personne ici, dans cette assemblée, ne peut prédire l'avenir. Donc donnons encore un soutien à TéléCharmey. C'est vraiment nécessaire pour qu'ils puissent enfin entrer dans une phase de stabilisation, qui est profitable à tous.

Didier Ruffieux : N'oublions pas l'été où les remontées mécaniques étaient fermées : nos stations étaient désertes, sans touristes, ni activité. L'image de Val-de-Charmey en avait été fortement ternie. C'est à ce moment-là que des privés — personnes et entreprises courageuses — ont mis la main au portefeuille.

Admirez ce magnifique résultat : toutes ces réalisations créées pour les familles et pour les sportifs les plus aguerris. La Suisse romande entière afflue pour en profiter. Les retombées économiques pour notre Vallée sont énormes. Notre Commune se doit de soutenir et d'encourager notre économie. Un montant de CHF 250'000.00 par année me paraît être soutenable et justifié. Pour ces divers motifs, je soutiens avec conviction cette demande et j'espère que vous en ferez de même.

Pascal Repond : Je prends la parole au nom du Groupe citoyen dans son entier, même si je le rappelle, le groupe laissera libre choix du vote à tous ses membres. Je m'adresse à vous concernant la demande de financement de CHF 750'000.00 francs déposée par TéléCharmey SA. Nous tenons avant tout à souligner et à saluer les efforts considérables et les investissements importants que TéléCharmey SA a réalisés ces dernières années pour assurer sa pérennité. Les résultats sont probants, l'image du village est valorisée et il est juste de les féliciter pour leur vision et leur engagement. Néanmoins, comme l'a déjà souligné à plusieurs reprises la Commission financière, notre marge de manœuvre financière est bien faible compte tenu des défis financiers importants à venir. Nous pouvons donc que recommander la prudence lorsque nous accordons une aide financière d'une telle ampleur à une société privée. En effet, plusieurs éléments méritent une attention particulière pour permettre une prise de décision éclairée.

- Le montant sollicité est conséquent et, bien qu'il soit destiné à de nouveaux investissements, la nature précise de ces derniers n'est pas clairement définie pour les contribuables
- Le projet phare évoqué par le Conseil d'administration de TéléCharmey SA, à savoir la construction d'un parcours de toboggans, devrait entraîner une augmentation considérable de leur chiffre d'affaires, selon leurs propres estimations
- Si l'augmentation de fréquentation annoncée se révèle exacte (pour rappel 30'000 utilisateurs annoncé dans la presse), quelle est la capacité de notre Commune à gérer un tel afflux ? Nous pouvons raisonnablement penser que cela s'accompagnera d'une augmentation de charge pour la Commune. Par exemple la gestion ou la construction de nouveaux parkings ou encore les besoins d'entretien plus réguliers des sentiers et chemins de randonnée. Tous ces aspects engendreront également des coûts pour la commune, qui pourraient être chiffrés et déduits de ce montant
- Finalement, aucune banque ni aucun organisme financier n'accorde de prêt, et encore moins de dons à une entité qui ne serait pas totalement transparente dans ses comptes. Le fait que les comptes de TéléCharmey SA, ne soient accessibles que par un petit nombre de personnes pourrait sembler discutable. Si le Conseil général dans son ensemble, doit se prononcer sur une aide de cette importance, il serait opportun qu'il soit au courant de la santé financière de la société en totalité

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, cette demande de financement, si elle est acceptée, et si elle devait revenir sur la table en 2028, devrait s'accompagner de conditions et de mesures plus concrètes. Je vous remercie pour votre écoute et de l'attention que vous porterez à cette intervention.

Sophie Moret : Concernant l'entretien des sentiers pédestres, je pense qu'il est utile de mentionner que le sentier du Drotzu, qui est un sentier pédestre normalement à la charge de la Commune, a fait l'objet d'investissements importants de la part de TéléCharmey, afin de le rendre accessible et agréable. Concernant les toboggans, tout projet innovatif comporte des éléments inconnus, que ce soit sur le plan de la réalisation ou de l'impact sur la fréquentation. Donc effectivement, il y a une estimation, mais les personnes ne sont pas encore là, et il est probable que la phase de lancement engendre des pressions sur les activités de la société. Cela représente beaucoup d'investissements, et il faudra prendre en compte tous ces nouveaux flux. Cela augmente généralement les charges. Il me semble donc particulièrement important de soutenir TéléCharmey dans cette phase, afin que cet investissement puisse être mené à bien et atteindre ses objectifs de pérennisation de la société. Je voulais également mentionner que des investissements sont encore à faire sur la période 2026-2028 pour la télécabine, afin de la maintenir aux normes et garantir sa durabilité et son bon fonctionnement. Ces investissements représentent plusieurs centaines de milliers de francs par année. Dans ce contexte, le soutien de la Commune me semble aussi important pour aider TéléCharmey à se mettre aux normes et à pérenniser ses activités.

Vincent Andrey : Bonsoir à tous. J'ai entendu différentes remarques ce soir, et certaines m'interpellent plus que d'autres. On a dit que « on a toujours fait ainsi », donc on peut continuer à faire comme ça. Je ne suis pas forcément de cet avis. Je pense que les choses peuvent et doivent s'adapter au fur et à mesure des années qui passent. Je constate qu'il y a déjà six ans que la Commune soutient une SA. Je ne

connais pas d'autres entreprises qui ont été soutenues pendant aussi longtemps par une Commune. Je me dis qu'on pourrait peut-être revoir ce soutien. Je ne suis pas contre l'aide à TéléCharmey — bien au contraire, je pense qu'on en tire beaucoup de retombées — mais je pense qu'il faudrait revoir la durée et le montant attribués. Les coûts d'exploitation d'une installation comme celle-ci, oui, sont à la charge de l'entreprise. Mais quelle entreprise n'a pas de coûts à gérer ? Je ne pense pas qu'on puisse toujours compter sur la Commune pour assurer ce type de prise en charge. Et en parallèle, la Commune a d'autres structures à maintenir : on a des routes qui vieillissent, des bâtiments communaux à suivre, un réseau d'eau qui a beaucoup souffert ces dernières années même si la situation s'améliore. Donc, pour moi, un soutien oui — mais pas à ce montant-là, et pas sur une telle durée.

Jean-Marie Samyn : Bonsoir tout le monde, merci de me laisser également intervenir. Je m'exprime en tant que personne récemment arrivée. J'ai juste connu le dernier vote qui s'était fait dans le cadre de l'ancienne structure, où tous les habitants de Charmey avaient pu participer à la décision. Je me rappelle qu'à l'époque, les discussions étaient passionnées — et je vois que c'est toujours le cas. Je pense qu'il y a un petit malentendu dans certaines interventions. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause un montant ou une aide à accorder. Et je crois que Vincent l'a bien souligné dans son intervention précédente : l'idée, c'est surtout de demander un peu plus de transparence et de clarification sur ce qui va être fait avec cet argent. Pourquoi s'engager sur trois ans, alors qu'on pourrait le faire sur une année ? Et faire un bilan ensuite, pour voir si l'appui est toujours nécessaire. Si c'est le cas, on le reconduit. Je comprends l'enthousiasme de certains, la volonté de continuer sur ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Mais cela ne doit pas empêcher certains prérequis et certaines précautions. On le fait aussi au nom de l'ensemble des citoyens de Charmey. Peut-être que tout le monde ne partage pas cet enthousiasme. Et si on donne ces clarifications, si on prend ces précautions, je crois que les gens comprendront mieux pourquoi on s'engage et pourquoi on continue à soutenir TéléCharmey.

Pierre Perritaz : Je m'exprime ici en mon nom personnel, et non pas en tant que Président de la Commission Tourisme. Au vu des différentes interventions, je crois que la durée de trois ans a déjà été bien expliquée par Gonzague. Une entreprise a besoin de visibilité. Elle ne peut pas vivre au jour le jour. C'est vraiment important pour elle de pouvoir se projeter. Concernant TéléCharmey, il faut savoir que dans la commune de Val-de-Charmey, attirer des entreprises est extrêmement compliqué. D'une part, il n'y a pas de terrain disponible. D'autre part, nous sommes relativement éloignés des grands axes, comme les autoroutes, où les entreprises préfèrent s'installer. Finalement, les places de travail qui dépendent de TéléCharmey sont aussi des commerces, des cafés, des hôtels — et ils sont primordiaux pour maintenir de l'emploi sur la Commune. Ce soutien n'est donc pas uniquement destiné à TéléCharmey, mais il concerne aussi ces emplois-là.

Camille Nussbaumer : Je m'exprime à titre personnel, et non au nom de la Commission financière. Je rejoins plusieurs propos déjà exposés. Il y a six ans, j'étais déjà membre de la Commission financière. À l'époque, j'étais partie prenante de cette Commission pour défendre l'arrêt du soutien communal à la télécabine, dans sa forme précédente. A savoir que la Commune a donné jusqu'à CHF 900'000.00 par an, sans aucune vision d'avenir, sans garantie que cet argent soit utilisé pour les investissements et sans pilote à bord si nous pouvons le dire. Aujourd'hui, nous sommes à l'opposé de cette situation, un montant est arrêté et est bien moindre. Nous parlons du quart de ce qui était versé auparavant. Et surtout, avec une société structurée, dirigée, qui a une vraie vision. La situation a radicalement changé, elle s'est radicalement améliorée. Et je pense que la Commune a, aujourd'hui, le devoir et surtout la possibilité d'aller encore pour 3 ans. Je vous remercie.

Jean-Claude Kolly : Je crois qu'il faut se souvenir des psychodrames autour de la télécabine, en 2016. Le Conseil d'administration avait entièrement démissionné. Ensuite, la Commune avait dû mettre deux Conseillers communaux dans le Conseil d'administration. Et puis, il y a eu la faillite. Maintenant, on a la chance d'avoir une équipe qui a repris la télécabine et qui a créé TéléCharmey. Leur travail est admirable, leur efficacité reconnue, même au-delà de la région. Ce qu'ils ont accompli est vraiment remarquable. Les conditions financières sont bonnes — sans être extraordinaires — mais on passe d'un modèle basé uniquement sur le ski à une activité 4 saisons. Et ça, ça prend du temps. On voit d'année en année que la situation s'améliore. Il y aura, comme cela a été souligné, l'inauguration du toboggan cette année, et on peut s'attendre à des retombées. Quant aux effets négatifs évoqués plus tôt — par exemple les problèmes de parking — ils seront surtout concentrés sur l'été et l'automne, donc pas en conflit avec la haute saison hivernale. Je pense qu'il est très important de mesurer le risque qu'on prend si on refuse ce soutien de CHF

250'000.00 sur trois ans. Je ne voudrais pas prendre ce risque. Et je vous invite à voter oui à ce soutien. On aura encore le temps, dans quelques années, de réfléchir à d'autres modèles. Mais aujourd'hui, il faut le faire. Et n'oublions pas : dans le dossier de TéléCharmey, il y a une série d'actions supplémentaires prises en charge par la société, qui vont au-delà des engagements contractuels. Ces CHF 250'000.00, ce ne sont pas seulement une aide ; c'est un partenariat, avec des prestations supplémentaires. Et enfin, selon les estimations, les retombées touristiques pour la région représentent entre 6 et 10 millions de francs par an. Cela concerne tout le monde : propriétaires, commerces, artisans... Il ne faut pas sous-estimer l'impact positif que cela génère.

Eric Overney : Je comprends ce que dit Vincent, sur le fait que la Commune soutient une SA. Ce qu'il faut quand même savoir, c'est que TéléCharmey a pour vocation l'intérêt général. Et je pense que les privés qui s'engagent dans cette société le font aussi en sachant qu'ils ne toucheront pas de dividendes. Donc, c'est vraiment une mission de service public. Et dans ce contexte-là, la Commune a aussi un rôle à jouer pour poursuivre l'investissement dans ce projet, ou disons, dans cette continuité.

8.4 Vote final

Alexandre Charrière : Il ne semble pas y avoir de nouvelles interventions. Nous procédons au vote sur le renouvellement du contrat de prestation avec TéléCharmey SA pour un montant de CHF 250'000.00 par an pendant 3 ans. Je rappelle que nous avons 4 récusations, soit une majorité arrêtée à 11 membres pour ce vote. Celles et ceux qui acceptent ce renouvellement, merci de lever la main.

Le renouvellement du contrat avec TéléCharmey SA d'un soutien de CHF 750'000.00 pour 2026-2028 via une dépense spéciale, sans frais financiers (CHF 250'000.00/an) est approuvé par 16 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.



Alexandre Charrière : J'attire votre attention que cette décision est soumise à référendum. Les personnes récusées peuvent revenir dans la salle pour la suite des débats.

9 Adoption d'une dépense nouvelle de CHF 25'000.– par an aux budgets de fonctionnement 2025 et 2026 pour la rémunération du comité de pilotage (COFIL) du Centre de Sports et Loisirs (CSL)

9.1 Présentation du sujet

Alexandre Charrière : Nous passons maintenant à point 9 pour l'adoption d'une dépense nouvelle de CHF 25'000.00 par an aux budgets de fonctionnement 2025 et 2026 pour la rémunération du comité de pilotage (COFIL) du Centre de Sports et Loisirs (CSL).

Annick Remy-Ruffieux : Je me récusé également pour ce point car je fais partie du Comité.

Alexandre Charrière : D'accord, alors nous te prions de quitter la salle pour nos débats. Je demande à Nicolas de venir présenter ce sujet.

Nicolas Remy : Le point que nous vous présentons concerne la proposition d'adopter une dépense nouvelle destinée à rémunérer les membres du comité de pilotage (COFIL) chargé de réfléchir à l'avenir du Centre de Sports et Loisirs de Charmey. Institué à la suite du rapport de la Commission provisoire du Conseil général, ce COFIL a pour mission de mener une analyse stratégique approfondie, tant sur les infrastructures que sur la gouvernance et la gestion du CSL. L'objectif est de dégager une vision partagée et solide, afin d'orienter, en toute transparence et compétence, les choix à venir. Composé de six membres — dont deux issus du Conseil communal — le COFIL réunit aussi des personnes externes aux profils variés, choisies pour leur expérience dans le sport, le tourisme, la gestion d'équipements publics ou le développement local. Afin de garantir l'investissement de chacun dans ce mandat exigeant, le Conseil communal propose une rémunération forfaitaire pour la participation aux séances, ainsi que pour les activités préparatoires et les contributions spécifiques (visites, recherches, coordination...). Le montant annuel estimé est de CHF 25'000.00, réparti à raison de CHF 100.00 par séance et CHF 50.00 de l'heure pour les autres tâches, selon le rôle de chacun. Cette charge, non inscrite au budget, constitue donc une dépense nouvelle de CHF 50'000.00 sur deux exercices, que nous vous proposons de financer

sans frais financiers supplémentaires. Il s'agit ici de reconnaître l'importance du travail stratégique qui s'ouvre, et de nous donner les moyens d'aboutir à une solution réfléchie, constructive et durable pour le CSL, un équipement majeur de notre Commune. Nous vous remercions pour votre attention et vous invitons à soutenir cette proposition.

9.2 Préavis de la Commission financière

Alexandre Charrière : Merci Nicolas. Je demande à Camille Nussbaumer de partager le préavis de la Commission financière.

Camille Nussbaumer : Tout travail mérite salaire... L'option ayant été prise par le Conseil général de mandater un groupe de travail ad hoc pour réfléchir au futur du CSL en y intégrant des personnes externes au Conseil communal, il convient de prévoir leur rémunération. La CFin estime correcte les bases tarifaires qui sont proposées pour les non-membres du Conseil communal, en sachant que ceux-ci seront rémunérés conformément au règlement interne de la Commune. A noter que selon les informations orales transmises lors de la présentation de cet objet à la CFin, les travaux du groupe de travail ne devraient pas s'étendre au-delà de la fin de la présente législature, permettant ainsi de préserver la liberté de manœuvre du prochain Exécutif. En regard de ces divers éléments, la CFin propose au Conseil général de valider cette nouvelle charge.

9.3 Débat et questions

Alexandre Charrière : Merci Camille. Y-a-t-il des questions ?

Didier Ruffieux : On nous parle de rémunérer les personnes. Je suis tout à fait d'accord, et j'aimerais simplement savoir quel montant est prévu pour les mandats d'études externes qui seront réalisés. Cela permettrait de se faire une idée pour la suite.

Gonzague Charrière : Pour l'instant, nous ne savons pas encore dans quelle direction le projet va aller. La Commission continue de travailler et de définir la vision. Une fois cette vision clarifiée, il s'agira de déterminer qui pourrait nous aider à la compléter, mais pour l'heure, les montants évoqués ne sont pas connus. Nous ne savons pas encore quels types de projets concrets seront mis en place. L'objectif est de parvenir à une définition claire d'ici l'automne, voire un peu avant. À ce moment-là, s'il y a lieu de confier des mandats spécifiques pour compléter le travail du COPIL, nous pourrions les budgétiser. Mais pour l'instant, rien n'est assez avancé pour répondre précisément.

Pierre Perritaz : Pour la rémunération, c'est bien le règlement d'organisation du Conseil communal qui s'applique aux membres de l'Exécutif. Mais pour les membres du Conseil général, est-ce le même système ?

Gonzague Charrière : Non. Pour les membres du Conseil général, la rémunération est basée sur le système proposé pour le groupe de travail. Ce sont les mêmes tarifs que ceux utilisés pour les membres du Conseil communal. C'est plus simple ainsi : les Conseillers communaux sont indemnisés selon leur vacation habituelle, et pour les deux membres du Conseil général impliqués dans le groupe, la rémunération se fait via le système prévu pour les membres externes à l'Exécutif.

Mathieu Fehlmann : Pour bien comprendre, les CHF 25'000.00 inscrits au budget incluent bien la participation des membres du Conseil communal ? Ce n'est pas un montant séparé ?

Gonzague Charrière : Oui, exactement.

Mathieu Fehlmann : Ma deuxième question concerne la gestion du CSL. Dans notre précédent rapport, on avait aussi évoqué la gestion concrète du site. Est-ce que cela entre également dans le périmètre du COPIL ?

Nicolas Remy : Oui, bien sûr. Tout ce qui concerne la gestion fera partie du rapport final. Des propositions concrètes seront soumises au Conseil communal pour approbation.

Mathieu Fehlmann : Dans notre rapport, on avait souligné un besoin de gestion à très court terme. Est-ce que cet aspect est également pris en compte ?

Nicolas Remy : C'est prévu, même si ce n'est pas encore concrétisé. Des mesures seront prises, c'est certain. À ce stade, nous ne pouvons pas encore dire précisément quand, mais cela sera traité d'ici à la fin de l'année.

Mathieu Fehlmann : Et donc, pendant toute cette période de gouvernance transitoire, les coûts sont bien intégrés au budget ?

Nicolas Remy : Oui.

Pascal Repond : Cette Commission va-t-elle fonctionner jusqu'en avril 2026, ou ira-t-elle jusqu'à la fin de l'année ? Car la prochaine législature pourrait avoir un autre regard sur les conclusions du rapport.

Nicolas Remy : Cela dépendra de l'avancement des travaux. Il est probable que toutes les réponses ne soient pas disponibles d'ici avril 2026. Il est donc possible que la Commission doive poursuivre au-delà de cette date, mais on ne peut pas encore le confirmer.

Camille Nussbaumer : En tant que membre de la Commission financière, je rappelle que nous avons reçu des informations orales selon lesquelles le mandat ne serait pas prolongé au-delà de 2025. Ou alors, qu'un point d'étape serait prévu au printemps 2026. Il serait utile que le Conseil communal précise cela clairement au Conseil général.

Sophie Moret : Effectivement, c'est moi qui ai évoqué ce point. L'idée initiale était d'aboutir à une proposition d'ici à la fin de la législature. Mais avec les retards pris sur certaines actions, nous avons environ deux mois de décalage, ce qui rend incertain le respect des délais.

Laura Papaux : Donc, cela signifie que la période va de maintenant à avril 2026, mais pas au-delà ?

Gonzague Charrière : Nous ne savons pas encore. Cela dépendra de l'évolution du projet. L'idéal serait de pouvoir livrer un projet finalisé à la fin de la législature, pour permettre aux prochaines personnes de partir sur une base solide. Mais il ne faut pas oublier que ce sont les institutions qui subsistent, pas les personnes. Les Conseils changent, mais la Commune reste. C'est donc à l'institution de porter la vision, même si elle évolue selon les personnes. Il faut éviter de se précipiter sur un projet en n'étant pas content du résultat et de ce fait, les prochains devront faire avec ce qu'il y a. Il faut aller au bout du processus, prendre le temps de bien réfléchir, car les résultats pourraient entraîner des investissements conséquents. Si nous arrivons à tout finaliser d'ici à mars ou avril, tant mieux. Mais nous n'en sommes pas là aujourd'hui.

David Repond : Donc, si la durée est incertaine, nous sommes bien sur un budget maximum à ne pas dépasser ? Car pour comparaison, aujourd'hui, le coût du législatif est inférieur à CHF 20'000.00 pour une trentaine de personnes. Ce budget de CHF 25'000.00 me semble élevé pour un projet qui pourrait durer seulement un an. Comment ce montant a-t-il été calculé ?

Nicolas Remy : Nous sommes partis du principe qu'il y aurait deux séances par mois, auxquelles s'ajoutent des réunions de préparation et de coordination. Le groupe compte six membres. Cela donne environ CHF 14'000.00, auxquels s'ajoutent des prestations intermédiaires. C'est ce qui nous amène à ce budget global de CHF 25'000.00.

Véronique Robadey : J'ai une question sur le fonctionnement du COPIL. Le rapport qu'il produira pourrait recommander des investissements lourds. Ma crainte, c'est que la direction choisie ne soit pas réaliste financièrement. Y a-t-il des étapes intermédiaires pour ajuster la trajectoire, si nécessaire ?

Gonzague Charrière : Merci pour la question. Dans le groupe de travail, deux membres du Conseil communal sont là justement pour jouer ce rôle de garde-fou. Ils sont les garants de la politique communale, et veillent à ce que les propositions restent dans des cadres réalistes. Si une idée à 40 millions devait sortir, il est évident que nous ne la retiendrons pas. C'est pour cela qu'il a été finalement judicieux d'intégrer des Conseillers communaux dans ce groupe, même si ce n'était pas prévu au départ. Ils permettent de maintenir une vision réalisable et de ne pas partir dans des projets irréalisables. C'est un vrai plus.

Alexandre Charrière : Je voulais aussi rebondir sur ce que David a dit. Deux séances par mois, plus des réunions intermédiaires, cela représente une certaine charge. Le calendrier est très ambitieux. Si cette

dépense est acceptée, elle devra être bien suivie. Nous pouvons espérer que les coûts effectifs soient inférieurs à CHF 25'000.00. Mais c'est vrai que, présenté comme cela, le montant peut sembler élevé. C'est une remarque personnelle.

9.4 Vote final

Alexandre Charrière : Aucune autre intervention étant demandée, nous allons procéder au vote. Je rappelle la récusation de Madame Annick Remy-Ruffieux, portant le total des voix à 24. Quant à la majorité, elle demeure à 13 voix. Que celles et ceux qui acceptent la dépense nouvelle le fassent par main levée.

La dépense nouvelle de CHF 25'000.00 par an aux budgets de fonctionnement 2025 et 2026 pour la rémunération du comité de pilotage (COPIL) du Centre de Sports et Loisirs (CSL) est acceptée par 16 pour, 1 contre et 7 abstention.

Alexandre Charrière : La personne récusée peut revenir dans la salle pour la suite des débats.

10 Approbation du Règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire et son Règlement d'exécution

Alexandre Charrière : Nous passons au point 10 relatif à l'approbation du Règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire. Je cède a parole à Gabriella.

Gabriella Richoz : Mesdames et Messieurs, le règlement que nous vous soumettons aujourd'hui pour adoption marque une étape importante dans la gestion de l'accueil extrascolaire au sein de notre Commune. Le précédent texte, adopté en 2015, avait répondu aux besoins de l'époque, mais il était devenu obsolète, tant sur le fond que sur la forme. Ce nouveau règlement a été intégralement revu, non seulement pour tenir compte des évolutions légales, mais surtout pour intégrer une nouveauté majeure : la mise en place d'une plateforme numérique de gestion. Cette innovation permettra de simplifier les démarches d'inscription, de réservation et de facturation pour les familles, tout en réduisant significativement la charge administrative pour les services communaux. Le règlement précise désormais avec plus de clarté les droits et devoirs des parents, les modalités de fréquentation — qu'elle soit régulière ou occasionnelle — ainsi que les règles de facturation et de gestion des absences. Il met aussi davantage l'accent sur la collaboration entre parents, personnel éducatif et institutions scolaires. Nous avons veillé à maintenir une tarification équitable, modulée en fonction de la capacité financière des familles, et à renforcer les critères de priorité d'admission pour les familles ayant des besoins de garde importants. Ce nouveau cadre permettra une gestion plus efficace, plus transparente et mieux adaptée aux réalités actuelles. Je vous remercie pour votre attention

Alexandre Charrière : Merci Gabriella. Y-a-t'il des questions ? Si tel n'est pas le cas, nous procédons au vote. Que celles et ceux qui approuvent le nouveau règlement le fassent par main levée.

Le Règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire est approuvé à l'unanimité.

Alexandre Charrière : J'attire votre attention que cette décision est soumise à référendum.

11 Changement du nombre de Conseillers communaux de 9 à 7

11.1 Présentation par le Conseil communal

Alexandre Charrière : Nous arrivons au point 11 concernant le changement du nombre de Conseillers communaux de 9 à 7. Sous l'impulsion de la proposition de Dominique Dousse, déposée lors de la dernière séance, notre Conseil communal a pris en main ce dossier et sur sa proposition nous avons décidé de le porter au tractanda du jour. Gonzague peux-tu nous présenter l'objet ?

Gonzague Charrière : Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 9 décembre 2024, Dominique Dousse, au nom du Parti radical avait émis la proposition, comme il a été précisé par le Président, de ramener le nombre de Conseils communaux de 9 à 7 dès la prochaine législature. Cette proposition s'inscrit dans

le cadre de l'article 54 alinéa 2 de la loi sur les Communes qui permet une dérogation aux Exécutifs communaux de s'organiser en 5, 7 ou 9 membres, indépendamment du nombre de citoyens.

Toutefois, les délais procéduraux habituels ne permettant pas d'assurer une entrée en force de la décision 6 mois avant le scrutin, la proposition est donc faite formellement par le Conseil communal au Conseil général pour pouvoir respecter les exigences en matière de délai. En accord avec le Bureau et en vertu de la procédure légale applicable, vous avez l'opportunité de vous déterminer directement sur le fond, sans devoir passer par un vote de transmission. L'Exécutif estime que le moment est opportun pour envisager un tel changement. Notre administration est aujourd'hui bien structurée, avec des services stabilisés et des processus internes consolidés. Réduire le nombre de Conseillers communaux, bien évidemment, ce n'est pas une décision anodine, mais elle s'inscrit dans une logique de gouvernance moderne. Parmi les avantages que nous attendons, nous pouvons relever les éléments suivants,

- une répartition plus cohérente des dicastères, qui permet de regrouper les thématiques de manière logique et complémentaire,
- une application accrue des élus qui gagneront en visibilité, en responsabilité et en marge de manœuvre stratégique
- une diminution du risque de dispersion avec un Conseil communal plus efficient et recentré sur les enjeux de fond
- et finalement une amélioration de la coordination entre Administration et Exécutif grâce à des interfaces simplifiées

Concrètement, cette réduction contribuera à renforcer l'efficacité du Conseil, à valoriser les compétences individuelles et à favoriser une approche plus stratégique de la conduite des affaires communales.

Le Conseil communal est bien conscient que cette évolution nécessitera des ajustements et des mesures d'accompagnement. Par exemple, l'adaptation des flux d'informations entre l'administration et les élus, le renforcement des moyens de coordination interne, une réflexion sur la rémunération des Conseillers et un dialogue étroit entre le Conseil communal et le Conseil général pour maintenir un fonctionnement optimal entre nos 2 pouvoirs. En résumé, cette proposition ne vise pas à alléger le travail politique mais bien à le rendre plus pertinent, plus efficace et mieux adapté aux réalités actuelles. C'est une évolution vers un Conseil communal plus efficient, mais aussi plus engagé, plus clair dans sa gouvernance. D'ailleurs, la semaine dernière, la Commune de Gruyères a choisi, elle aussi, de passer de 9 à 7 Conseillers communaux, tout en donnant naissance à un Conseil général. C'est une démarche qui montre qu'aujourd'hui c'est vers cette solution qu'il semble qu'il faille aller. Nous vous invitons donc à soutenir cette démarche orientée vers l'avenir, initiée par le Conseil général et désormais pleinement portée par l'Exécutif communal. Je vous remercie de votre attention, et de votre engagement en faveur d'une Commune qui avance.

11.2 Débats et questions

Alexandre Charrière : Merci Gonzague. Y-a-t'il des questions ?

Pascal Repond : Prise de position du Groupe citoyen sur la proposition du Conseil Communal sur le passage de 9 à 7 conseillères et conseillers communaux

Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre de la proposition du Conseil Communal visant à réduire le nombre de Conseillers communaux de 9 à 7. Cette question, qui touche directement la gouvernance de notre Commune, mérite une réflexion approfondie, fondée sur les réalités démographiques et organisationnelles de notre Exécutif.

Depuis le début de cette législature, notre Commune a connu une croissance significative, avec une augmentation de 283 habitants supplémentaires, qui totalisent 2'785 personnes.

Cette évolution démographique s'accompagne inévitablement d'une charge de travail accrue pour nos autorités locales. Dans le même temps, nous devons considérer un autre indicateur préoccupant : lors de la précédente législature, 93 démissions ont été enregistrées sur l'ensemble des Communes du district de la Gruyère. Ce chiffre illustre réellement les difficultés rencontrées par les élus dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans ce contexte, notre position est la suivante : réduire le nombre de Conseillers communaux sans garantir un appui structurel adéquat de l'Administration communale nous semble une décision inopportune et risquée. La complexité croissante des dossiers exige un soutien accru aux conseillers communaux. Sans une administration renforcée et structurée pour accompagner les élus dans leurs tâches et responsabilités, nous ne pouvons raisonnablement pas soutenir cette réduction du nombre de sièges.

Cependant, si des mesures concrètes sont mises en place pour renforcer l'accompagnement administratif des Conseillers communaux et valoriser leurs compétences, alors un tel changement pourrait être envisagé dans de meilleures conditions.

Enfin, nous tenons à préciser que le Groupe Citoyen ne donnera pas de consigne de vote sur cette question. Chaque membre du groupe exercera son droit de vote en toute indépendance et selon sa propre appréciation des enjeux. Je vous remercie pour votre attention.

Gonzague Charrière : Je rejoins ton analyse, Pascal. Il est évident qu'il faudra renforcer le fonctionnement de l'Administration si nous passons à 7 membres. Nous sommes actuellement dans une phase de modernisation — non seulement à Val-de-Charmey, mais dans toutes les Administrations communales — avec un recours croissant aux outils numériques, ce qui permet de soulager une partie des tâches administratives.

Avec 7 membres au lieu de 9, nous gagnons aussi en clarté et en efficacité dans le traitement des dossiers. Les débats deviennent plus ciblés, et chaque membre a davantage l'occasion de s'exprimer. À 9 autour de la table, il devient parfois difficile de maintenir un équilibre : certains Conseillers peuvent avoir moins de place pour intervenir, ce qui nuit à la dynamique collective.

Pour ce qui est des démissions évoquées, je ne pense pas qu'elles soient liées au nombre de membres. Il s'agit généralement de situations personnelles, de changements professionnels ou familiaux. Ce ne sont pas les chiffres qui posent problème, mais bien la charge globale ou les circonstances individuelles.

D'ailleurs, nous observons dans de nombreuses Communes une remise en question du format à 9 membres. Très peu conservent ce nombre aujourd'hui, et celles qui le font s'interrogent elles aussi. Je trouve un peu paradoxal que ce soit le Conseil général qui statue sur le fonctionnement d'une autre autorité, alors que ceux qui vivent cette réalité au quotidien depuis plusieurs années — en l'occurrence, nous au Conseil communal — n'ont formellement pas voix au chapitre. C'est la loi, nous la respectons, mais cela mérite d'être relevé.

Si cette réduction est acceptée, il appartiendra au prochain Conseil communal de réfléchir aussi à la rémunération et à l'attractivité du poste. Il faudra trouver un bon équilibre pour élargir le cercle des personnes intéressées à s'engager.

11.3 Vote final

Alexandre Charrière : Merci pour ces précisions. Y a-t-il d'autres interventions ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc passer au vote. Toutes les personnes qui suivent l'avis du Conseil communal et qui acceptent la proposition de passer de 9 à 7 membres au Conseil communal sont priées de lever la main.

Le passage du nombre de Conseillers communaux de 9 à 7 est approuvé à l'unanimité.



Alexandre Charrière : J'attire votre attention que cette décision est soumise à référendum.

12 Election de la Présidence du CG

Alexandre Charrière : Nous passons au point 12, élection de la Présidence du Conseil général. Selon l'article 28 de notre règlement, le Président est élu pour une durée de 12 mois. Il convient donc, ce soir, d'élire mon successeur. Conformément à la liste établie en début de législature, il appartient au groupe PLR de proposer un candidat. Je passe la parole au chef de groupe ou à son suppléant pour la présentation.

Mathieu Fehlmann : Bonsoir chers collègues. En tant que suppléant du chef de groupe, je vous présente notre candidat à la présidence. Il y a 12 mois, nous avons proposé Dominique Dousse à la vice-présidence et nous le proposons aujourd'hui à la présidence. Dominique n'a pas changé en un an, si ce n'est qu'il a pris une année de plus — il est donc encore plus sage. Nous vous proposons de l'élire à la Présidence pour les 10 prochains mois. Merci.

Alexandre Charrière : Merci Mathieu. Y a-t-il d'autres interventions concernant cette candidature ? Cela ne semble pas être le cas.

Dominique Dousse est élu tacitement Président du Conseil général.



Dominique Dousse : Je vous remercie pour la confiance témoignée et me réjouis de présider les prochaines séances du Conseil général pour cette dernière année de législature. Une année qui verra les différentes représentations politiques se lancer dans leurs campagnes électorales respectives. J'espère sincèrement que cela ne nuira pas aux excellents rapports et à la bonne entente qui ont prévalu jusqu'à présent. L'histoire locale est là pour nous rappeler que ce ne fut pas toujours le cas. Je vous remercie et vous souhaite une bonne fin de séance.

13 Election de la Vice-Présidence du CG

Alexandre Charrière : Nous passons au point 13, élection de la Vice-Présidence du Conseil général. La situation étant sensiblement similaire à celle de la Présidence, il appartient au groupe Citoyen de proposer un candidat pour ce poste. Je passe donc la parole au chef du groupe Citoyen ou à son suppléant pour la présentation.

Pascal Repond : Je n'ai pas forcément préparé de discours, l'on m'a demandé si j'accepterais la Vice-Président du Conseil général, et c'est avec plaisir que j'ai répondu oui. Durant ces presque cinq années – qui seront révolues en avril prochain – j'ai toujours eu beaucoup de plaisir à travailler avec vous toutes et tous. En tant qu'habitant du village, j'apprécie vous côtoyer et apprendre à vous connaître. C'est donc avec enthousiasme que je me propose pour cette fonction, si vous m'accordez votre confiance. Je vous remercie.

Alexandre Charrière : Merci Pascal, nous prenons note de ta candidature. Y a-t-il d'autres interventions à ce sujet ? Cela ne semble pas être le cas.

Pascal Repond est élu tacitement Vice-Président du Conseil général.



14 Election d'un scrutateur

Alexandre Charrière : La composition du Bureau étant définie par le groupe constitué, il appartient donc au groupe Citoyen de présenter un candidat. Je passe la parole au chef du groupe Citoyen ou à son représentant.

Pascal Repond : Pour le poste de scrutateur, nous proposons la candidature de Jean-Marie Samyn. Il a donné son accord pour assumer cette fonction au nom du groupe Citoyen.

Alexandre Charrière : Merci Pascal pour cette proposition. Y a-t-il d'autres interventions ? Cela ne semble pas être le cas.

Jean-Marie Samyn est élu tacitement Scrutateur du Conseil général.



15 Divers du Conseil communal

Alexandre Charrière : Nous arrivons au point 15 du tractanda, à savoir les divers du Conseil communal. Je passe la parole à l'Exécutif.

Bernard Rime : Mesdames et Messieurs, quelques mots sur le sujet que je pilote actuellement, la construction de l'extension de l'école. Vous l'avez certainement remarqué, les travaux avancent bien, tout se déroule au mieux possible, tant au niveau du planning que du budget. Les travaux de charpente

ont commencé et le bâtiment sera « hors d'eau et hors d'air » à la fin juillet. La suite suivra son cours, et la mise à disposition est prévue pour la rentrée scolaire de l'année prochaine 2026/2027.

Je complète mes divers avec un commentaire à propos des bâtiments communaux en général. Avec M. Tomasetti, nous avons lancé une analyse plus approfondie de l'ensemble du parc immobilier communal, afin d'éviter à l'avenir des situations similaires à celles que nous avons connues. Certains bâtiments nécessitent aujourd'hui des rénovations, ce que nous avons enfin les moyens d'envisager grâce à une situation budgétaire plus favorable que l'année passée. Nous allons donc travailler sérieusement pour que nos bâtiments soient remis aux normes, notamment en matière d'énergie. Il y a beaucoup à faire, mais nous allons nous y atteler.

Pascal Niquille : Tout d'abord, nous vous informons que la Préfecture nous a transmis la décision de rejet concernant le recours de Monsieur Fabien Gachet sur l'attribution de l'alpage des Audèches en date du 7 mai dernier. Le délai de recours contre cette décision court jusqu'au 8 juin.

Ensuite, cela concerne le rapport préliminaire de novembre 2024 relatif à la desserte des Audèches. Quatre variantes sont proposées par le bureau d'études PBPlan :

1. La rénovation du téléphérique existant pour environ CHF 40'000.00, mais sans amélioration significative — une solution peu envisageable.
2. Un nouveau téléphérique destiné au transport de personnes jusqu'à la Grande Audèche, avec un coût estimatif de CHF 1'738'000.00.
3. Un monorail montant jusqu'au-dessus de la zone du Pâquier à Cheval, pour un coût de CHF 701'000.00.
4. Une piste carrossable avec une bande de roulement. Cette variante a été estimée à CHF 1'938'000.00, calcul basé sur des paramètres encore à affiner.

Une séance d'échange avec l'Institut agricole de Grangeneuve, section agriculture, a eu lieu le mardi 13 mai. Le Conseil communal travaille à présent sur le choix d'une variante. En principe, la variante privilégiée est celle de la piste avec bande de roulement. Par ailleurs, Grangeneuve est favorable au maintien de l'exploitation agricole avec production fromagère, et cette variante semble la plus cohérente dans cette optique.

Nicolas Remy : Le Plan d'aménagement local (PAL) est composé du PAL général révisé et du PAL touristique, ce dernier se superposant au PAL général dans le secteur s'étendant du parking de la télécabine jusqu'au sommet de Vounetz.

Concernant le PAL général, la Commune a reçu, le 10 janvier 2024, une décision d'approbation partielle de la part du Canton. Le dossier d'adaptation est en cours d'élaboration. Il fera l'objet d'une mise à l'enquête à l'automne 2025, précédée d'une séance d'information publique. La Commission d'aménagement, en collaboration avec le Conseil communal et le Service technique, sera prochainement convoquée.

S'agissant du PAL touristique, celui-ci a été mis à l'enquête publique en 2020 et 2021. Après analyse, le Canton a publié en avril 2025 un droit d'être entendu dans la Feuille officielle. Il envisage de ne pas approuver certains éléments, notamment dans le secteur du Tissineva, incluant un restaurant déjà construit et un hébergement souhaité. Le Canton estime que le projet d'hébergement n'est pas justifié, notamment en raison de son éloignement des remontées mécaniques et d'autres contraintes de fonctionnement. Le Conseil communal a rejeté ces arguments et a réaffirmé son intention de défendre le secteur concerné.

Le périmètre de loisirs autour du parking de la télécabine fait également parti d'un secteur non-approuvé. Le Canton demande à ce que cette zone soit intégrée dans une affectation « quatre saisons », ce que le Conseil communal a accepté.

Aussi, la réserve forestière spéciale et le périmètre de tranquillité proposé n'ont pas été retenus. Le Canton considère que ces périmètres doivent être gérés au niveau cantonal et non communal. Le Conseil communal a validé cette suppression dans le cadre de l'adaptation du PAL.

Enfin, l'étude de mobilité n'a également pas été validée. La nouvelle Loi sur la mobilité, entrée en vigueur en 2023, a rendu obsolète l'étude initiale de 2020 (basée sur l'ancienne Loi sur les routes). Le Canton demande donc des compléments, notamment sur le stationnement, en lien avec l'augmentation

attendue du tourisme. Une entreprise spécialisée a été mandatée pour mettre à jour cette étude, en cours depuis près d'un an. Elle devrait être achevée à l'automne 2025 pour être intégrée au PAL général.

Concernant la patinoire provisoire, comme vous avez pu le lire dans la presse, Espace Gruyère organise le Comptoir gruyérien 2026–2027. En 2022, lors de la dernière édition, une patinoire provisoire avait été installée sur un terrain communal de Le Pâquier. Les frais avaient été répartis selon la clé de répartition du Centre sportif régional de la Gruyère.

Pour 2026, il n'est plus possible d'utiliser ce même site, car le nouveau terrain de football occupe désormais l'entier de la surface. Ne pas pouvoir installer la patinoire conduirait à la disparition du Club de patinage de la Gruyère, fort de 84 membres, dont 54 issus de la Gruyère, ainsi que du club de hockey (442 juniors et 80 membres actifs).

En début d'année, l'AISG nous a contactés pour envisager une installation sur les terrains actuels de tennis et du terrain polysport. Ces infrastructures sont aujourd'hui en mauvais état et destinées à être refaites prochainement. La patinoire pourrait être mise en place du 1er octobre 2026 au 14 mars 2027. Elle ne serait pas en concurrence avec la patinoire de la Scie, puisque les créneaux seraient réservés aux entraînements en semaine et aux matchs les week-ends. Les coûts de construction seraient à nouveau répartis selon la clé utilisée en 2022. Grâce à l'affluence de patineurs, la piscine et les commerces locaux en bénéficieraient également.

L'Assemblée des délégués se prononcera sur cette question le 21 mai prochain. Charmey est retenue comme site privilégié, notamment car les autres options (Bulle, Riaz) ont été écartées pour des raisons techniques (notamment des travaux sur les surfaces).

Gonzague Charrière : J'ajoute un complément à ce qu'a dit Nicolas. Il ne faut pas oublier que la Région (l'ARG) nous a octroyé plusieurs millions à la fin des années 1990, notamment pour le télécabine et le télésiège. Elle participe également à la moitié du déficit de fonctionnement de la piscine communale. Politiquement, il aurait été très mal perçu de refuser de soutenir la région dans cette demande de patinoire, alors que nous bénéficions régulièrement de son appui. Il était important de répondre favorablement à leur sollicitation.

16 Divers du Conseil général

16.1 Propositions

Alexandre Charrière : Nous traitons maintenant les propositions. Y-a-t'il des propositions à faire ? Ce n'est pas le cas.

16.2 Postulats

Alexandre Charrière : Est-ce qu'il y a des postulats ? Il n'y a pas de postulats.

16.3 Résolutions

Alexandre Charrière : Y-a-t'il des résolutions ? Ce n'est pas le cas non plus.

16.4 Questions

Alexandre Charrière : Nous traitons maintenant les questions. Y-a-t'il des questions ?

Vincent Andrey : J'ai une question concernant le fait que le Conseil communal passe de 9 à 7 membres. Est-il possible d'anticiper la préparation des dicastères pour la prochaine législature, en évitant une élection complémentaire au Conseil communal suite à la récente démission, en demandant à la Préfecture une période transitoire qui permettrait au Conseil communal de fonctionner à 8 membres jusqu'à la fin de la législature, au lieu d'organiser une élection pour un mandat de seulement 8 à 10 mois ?

Gonzague Charrière : Nous y avons pensé. Malheureusement, c'est une question légale. On n'a pas le droit de fonctionner avec un membre en moins si la vacance intervient plus de six mois avant la fin de la législature. Si la démission avait eu lieu après le 30 septembre, on aurait pu, comme tu le dis justement, fonctionner à 8 jusqu'à la fin. Mais dans ce cas, la loi nous oblige à procéder au remplacement.

Pascal Repond : Est-ce que le Conseil communal ou la Commune a autorisé le stationnement sur la route qui monte à la Petite Fin ? Il y avait énormément de voitures garées sur la route.

Gabriella Richoz : Non, le Conseil communal n'a pas autorisé le parage sur cette route. Quand il y a beaucoup d'affluence, comme le samedi ou le dimanche, malgré les interventions des employés communaux, il y a des abus. On essaie de contrôler, d'intervenir, de gérer au mieux. Nous sommes conscient que ces zones sont dangereuses, hors périmètre, qui ne devraient pas être utilisées, même en cas de forte affluence touristique.

Valérie Demierre : Je prends la parole au nom d'Une pour Tous. Chaque année, nous sommes surprises par la fauche précoce et intensive des bordures de nos routes et chemins communaux. Cette pratique, bien qu'elle réponde à des impératifs d'entretien, peut avoir des effets négatifs importants sur la biodiversité locale. En effet, une fauche trop précoce empêche nombre de plantes sauvages de fleurir et de se ressemer, réduisant ainsi les ressources pour les insectes pollinisateurs tels que les abeilles, papillons et autres espèces. Ce phénomène va à l'encontre des efforts déployés à différents niveaux (cantonal et national) pour enrayer le déclin de la biodiversité. De nombreuses Communes adoptent aujourd'hui des pratiques de fauche différenciée ou tardive, conciliant entretien des espaces publics et protection de la nature. Des bandes fleuries le long des routes peuvent avoir un effet positif sur l'image de la Commune. L'été passé, nous avons un joli exemple sur la route cantonale entre le pont du Javroz et l'entrée de Charmey avec des bleuets et d'autres fleurs. Ces paysages plus naturels, plus colorés, contribuent aussi au bien-être des habitants. Nombreux sont les riverains qui apprécient ces espaces fleuris, qui apportent de la beauté et de la diversité. Certains cantons et L'Office fédéral de l'environnement publient des recommandations sur la fauche pour préserver la biodiversité. Dès lors, nous nous permettons d'adresser au Conseil communal les questions suivantes :

1. La Commune dispose-t-elle d'un plan concernant la fréquence et le calendrier de la fauche des bordures de route et autres surfaces naturelles ?
2. Est-il envisagé d'adopter ou d'étendre des pratiques de fauche différenciée afin de favoriser la biodiversité locale ?

David Bugnard : Nous ne disposons pas clairement de planning de fauche. Pour les bords de route, il y a aussi des questions de sécurité. Je vais me renseigner et vous transmettre les informations lors de la prochaine séance.

Pascal Niquille : Concernant les sentiers pédestres, il y a beaucoup d'endroits, comme au parc, où les orties prolifèrent. Cette année, c'est particulièrement visible. Si on ne fait rien sur certains sentiers, on va finir par perdre aussi toute la biodiversité qu'on essaie de protéger.

Eric Overney : J'avais posé une question le 27 mai 2024 concernant le règlement de police. Je voulais savoir où ça en était.

Gabriella Richoz : Le règlement de police a été retravaillé, pas seulement pour cette question-là. Plusieurs points méritaient d'être actualisés. Nous attendons actuellement la réponse du canton et les éventuelles corrections à intégrer. Nous espérons pouvoir le soumettre à approbation lors de la prochaine séance.

Pierre Perritaz : J'aimerais une réponse du Conseil concernant la patinoire provisoire. Il me semble que le changement est lié à des coûts nettement plus faibles à Charmey. Est-ce que, pour avoir des coûts plus bas, on a finalement opté pour cette solution alors que cela empêche d'utiliser les courts de tennis ? Ces derniers avaient un rôle local important et devaient être intégrés dans les projets du CSL. Suite à l'installation de la patinoire, ils ne sont plus utilisables. Ce point pourrait au moins être négocié avec l'AISG.

Gonzague Charrière : Effectivement, les terrains de tennis ne seront plus utilisables. Ce sera donc l'occasion de les refaire au printemps 2027. Cela permettra de coordonner avec la réflexion actuelle

du groupe de travail sur l'avenir du Centre sportif. Faut-il reconstruire les courts de tennis à leur place actuelle ou ailleurs ? Cette période permettra une réflexion à plus long terme. En tout cas, les surfaces seront rétablies, et cela s'inscrira dans le travail global sur l'utilisation du site.

Pierre Perritaz : En tant que Président de la Commission tourisme, culture et sport, j'ai été informé du vandalisme de plusieurs panneaux cyclistes, notamment à la Valsainte. Ce ne sont pas des tags artistiques, mais bien des actes ciblés contre les cyclistes. Les pictogrammes représentant les cyclistes ont été effacés, alors que ceux des randonneurs sont restés. A titre personnel, c'est un acte lâche, clairement prémédité, et pas le fait d'un enfant. Je m'interroge : dans le cadre de la réponse au postulat sur le rangement des vélos, faut-il envisager la vidéosurveillance ? Ces actes sont très dommageables pour l'image touristique de la Commune.

Pascal Niquille : J'ai eu l'occasion de voir ton frère ce matin, à l'UFT, qui s'occupe de tout ce qui est VTT. Les panneaux vont être remplacés. On s'est également concerté sur un éventuel dépôt de plainte mais est estimé comme exagéré et qui n'obtiendra certainement aucune suite. Au final, on a décidé de se limiter à ce qui est nécessaire.

Benoît Broch : J'aimerais poser une question concernant le parking du Récard. Serait-il possible de matérialiser un passage piéton qui arrive sur le trottoir en descente, qui s'arrête, et les piétons doivent traverser dans un virage sans visibilité. C'est dangereux. On voit parfois des gens hésiter ou couper la route sans savoir où aller. Je voudrais aussi signaler que le marquage de présélection sur la route cantonale, pour tourner à gauche vers le télécabine, n'est plus visible. Lorsqu'on se déporte sur la gauche de la route, les gens sont surpris. Je sais qu'un projet de réaménagement est prévu, mais ce ne sera pas pour tout de suite. Un marquage provisoire serait utile. La route étant cantonale, il faudra faire une demande à l'État.

Maverik Frossard : Une entreprise de marquage a été mandatée. Plusieurs interventions sont prévues dans le courant de ces prochains mois. Pour la présélection, cela devrait également être fait.

David Repond : Il y a de nombreuses résidences secondaires sur la Commune. J'ai été surpris d'apprendre que la déchetterie était fermée en date du 2 janvier. J'ai compris ensuite que c'était un jour férié. Ne serait-il pas possible, pendant les fêtes, de décaler les jours d'ouverture ? Les résidents secondaires ne lisent pas forcément la presse locale. Ce serait une amélioration de service appréciée.

David Bugnard : Cela fait partie du règlement communal sur le personnel. C'est une question d'équité envers les employés. Mais je comprends la problématique, et il faudra en discuter pour voir si des adaptations sont possibles.

Didier Ruffieux : Comme cela a été mentionné avant, notre réseau routier souffre. Est-ce qu'on peut savoir quels tronçons seront réalisés cette année ?

Maverik Frossard : Je dois vérifier ce qui est au budget. Je ne peux pas te répondre comme ça.

Alexandre Charrière : Donc, concrètement, il n'y a rien en cours ?

Maverik Frossard : Si, il y a des travaux de prévus. Des visites ont été faites avec l'entreprise habituelle. Les priorités seront fixées selon les moyens disponibles.

Pascal Repond : Concernant le chemin sous le pont du Javro, il devient vraiment dangereux. Plusieurs personnes m'ont signalé des risques. Soit des travaux sont envisagés, soit il faut prendre des mesures avant qu'un accident n'arrive.

Gonzague Charrière : Sauf erreur de ma part, ce n'est pas un chemin officiel. À l'époque, des marches avaient été construites pour accéder à une zone de grimpe. Il faut analyser la situation : soit on réaménage, soit on interdit complètement. Mais le problème est réel.

Camille Nussbaumer : Ce n'est pas une question mais plutôt une petite remarque : je ne trouve pas normal que l'administration affiche « fermé » pendant les deux prochains ponts de l'Ascension et de la Fête-Dieu. Dans une optique de bon service à la population, cela me semble discutable.

Alexandre Charrière : Quelqu'un souhaite-t-il réagir ? Pas de commentaire ? D'autres questions ? Ce ne semble pas être le cas, nous clôturons alors cette série de questions. Je passe à ma conclusion.

Nous voilà donc arrivé au terme de l'ordre du jour, je rappelle aux différents intervenants de faire parvenir vos allocutions par écrit à notre secrétariat. Je profite pour remercier le personnel communal, notre secrétaire ainsi que vous toutes et tous pour votre implication active dans la vie politique communale, nous entamons notre dernière année avant les prochaines élections. Nous savons que l'engagement demande un investissement de temps et aussi une prise de risque. Mais il est nécessaire de participer activement et de représenter l'ensemble de nos concitoyens dans les décisions communales afin que le bien commun reste le but. Je vous encourage donc à poursuivre cet engagement dévoué pour le bien de notre Commune.

Pour conclure, je souhaite plein succès au prochain Président ainsi qu'à son bureau.

Je vous donne encore rendez-vous, et là c'est avec une invitation tout à fait personnelle, à la prochaine fête cantonale des musiques organisée par notre fanfare de Charmey, dès mardi de la semaine prochaine pour 6 jours de fête. Vous trouvez le programme diffusé à large échelle dans les médias, sur les réseaux et sur le site internet dédié. Si vous ne faites pas encore partie des généreux bénévoles, je vous invite à venir nous aider, nous cherchons encore des aides précieuses. Renseignements juste après la séance chez moi, auprès des musiciens de la fanfare ou sur le site internet.

Jean-Claude Kolly : Notre Président du Conseil général a mené les débats de main de maître. Merci Alexandre, et plein succès pour la Fête des musiques.

Alexandre Charrière : Merci Jean-Claude. Merci pour ces échanges riches et bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est clôturée à 21h54.

Alexandre Charrière

Président du Conseil général

Alain Wirz

Administrateur communal